



Environnement
Canada

Environment
Canada

Stratégie de développement durable 2004-2006 d'Environnement Canada



www.ec.gc.ca

Canada 

La *Stratégie de développement durable 2004-2006* est disponible sur la Voie verte d'Environnement Canada au www.ec.gc.ca/sd-dd_consult/

Données de catalogage avant publication de la Bibliothèque nationale du Canada

Canada. Environnement Canada

Environnement Canada, Stratégie de développement durable 2004-2006

Publ. aussi en anglais sous le titre : Environment Canada sustainable development strategy 2004-2006.

Titre de la couv.

ISBN 0-662-75659-2

No de cat. En21-169/2006F

1. Développement durable – Politique gouvernementale – Canada.
 2. Environnement – Politique gouvernementale – Canada.
 3. Environnement – Protection – Politique gouvernementale – Canada.
- I. Titre.

HC120.E5C36 2006 333.7'2'0971 C2004-980009-4

Internet :

No de cat. : En21-169/2006F-PDF

ISBN 0-662-75660-6

Informathèque d'Environnement Canada

351, boulevard St-Joseph

Gatineau (Québec) K1A 0H3

Téléphone : (819) 997-2800

Sans frais : 1 800 668-6767 (au Canada seulement)

Télécopieur : (819) 953-2225

Courriel : enviroinfo@ec.gc.ca

Internet : www.ec.gc.ca/prod/inqry-f.html





Environnement
Canada

Environment
Canada

Stratégie de développement durable 2004-2006 d'Environnement Canada



www.ec.gc.ca

Canada



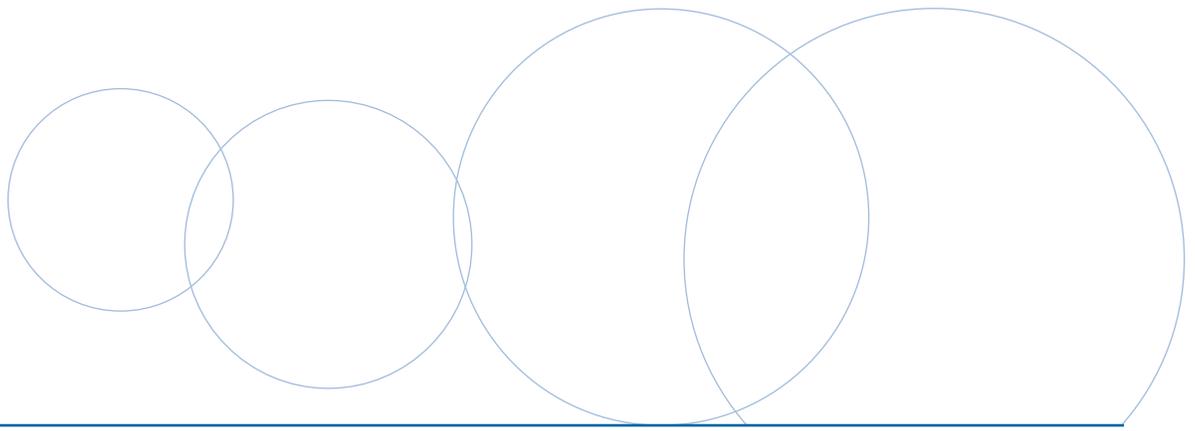
Message du Ministre

C'est avec plaisir que je présente au Parlement et aux Canadiens la troisième stratégie de développement durable d'Environnement Canada. Les Canadiens comprennent de plus en plus que la protection et la sauvegarde de l'environnement naturel du Canada sont essentielles à la qualité de vie de leurs collectivités, à la vigueur de leur économie ainsi qu'à leur santé et à leur bien-être. L'intégration de la qualité de l'environnement au développement économique et à l'équité sociale est au centre même du développement durable.

Les trois dernières années ont été un point tournant pour Environnement Canada car, pendant cette période, le gouvernement du Canada a réalisé d'importants progrès dans de nombreux dossiers clés de l'environnement et du développement durable, notamment la ratification par le Canada du Protocole de Kyoto et la promulgation de la *Loi sur les espèces en péril*.

Le maintien de notre environnement naturel et de notre qualité de vie dépend des mesures qui sont prises tant à l'étranger qu'au pays. Le Canada a participé activement au Sommet de la terre sur le développement durable qui s'est tenu en 2002 à Johannesburg, en Afrique du Sud. Cet événement a été un point marquant pour l'atteinte d'un consensus mondial sur l'adoption d'un plan de mise en oeuvre des engagements essentiels au développement durable et à la réduction de la pauvreté.

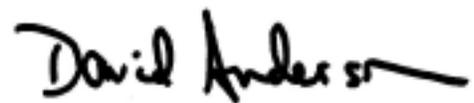
La *Stratégie de développement durable 2004-2006* d'Environnement Canada présente aux Canadiens les engagements clés que nous prendrons au cours des trois prochaines années dans le but de réaliser nos objectifs de développement durable. Elle s'appuie sur les points forts de notre stratégie précédente et continue d'être axée sur les quatre thèmes qui ont façonné la démarche du Ministère au cours des dernières années : l'information pour le processus décisionnel, les instruments novateurs, les partenariats pour le développement durable et la gestion en fonction du développement durable.



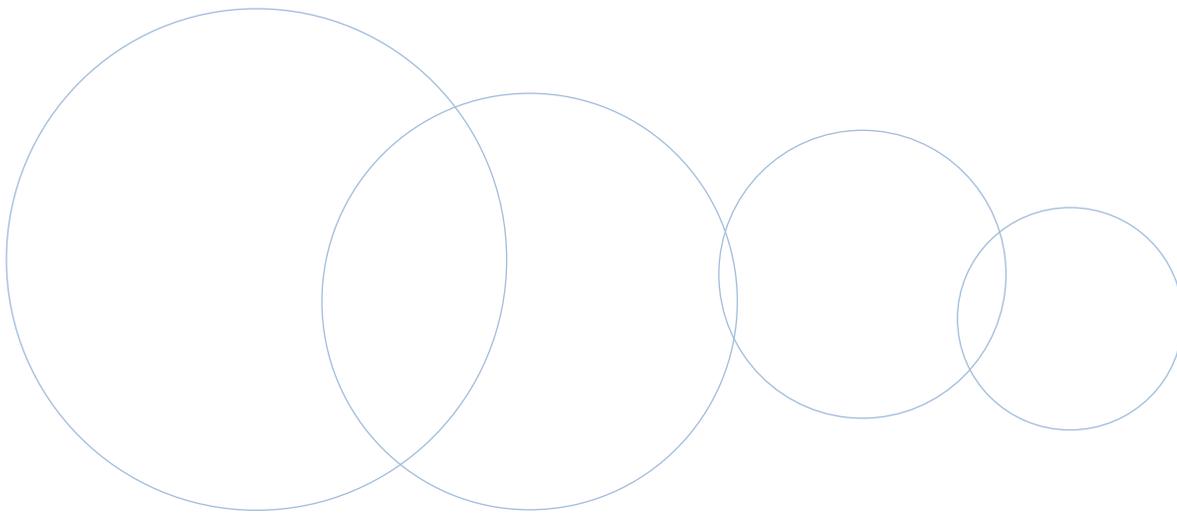
La nouvelle stratégie met l'accent sur un avenir façonné par une solide base de connaissances qui met sur un même pied d'égalité le capital humain et naturel et le capital économique, qui informe le débat public et qui assure l'intégration du processus décisionnel. Elle fait appel à l'utilisation stratégique des forces du marché pour assurer qu'une bonne politique économique soit aussi une bonne politique environnementale et sociale. La stratégie met l'accent sur les partenariats et les modèles de gouvernance qui favorisent la prise de décisions horizontales au sein des gouvernements, des collectivités et des entreprises. Enfin, elle exige que nous fassions preuve de leadership en donnant l'exemple par nos propres activités.

À mes responsabilités habituelles à l'égard d'Environnement Canada et de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale sont venues s'ajouter, en décembre 2003, d'autres responsabilités envers l'Agence Parcs Canada, la Société canadienne d'hypothèques et de logement, Infrastructure Canada, la Société immobilière du Canada limitée et la Queen's Quay. J'ai l'intention d'étendre les concepts et les pratiques du développement durable à la gestion de ce portefeuille élargi, notamment en faisant preuve de leadership en matière de réduction des incidences écologiques de nos activités collectives. De même, je tenterai d'obtenir une meilleure convergence et complémentarité au sein du portefeuille de l'Environnement au moment de l'élaboration des nouvelles stratégies de développement durable.

Je crois que le cadre présenté dans les pages qui suivent donne des bases solides à l'élaboration de solutions créatives, à la prise de mesures concrètes et au travail en collaboration, tant au niveau de la collectivité qu'au niveau national ou international pour l'atteinte d'une qualité de vie plus durable, pour nous et les prochaines générations.



David Anderson, c.p., député
Le ministre de l'Environnement



Le développement durable est un moyen de satisfaire aux besoins des Canadiens sans compromettre la capacité des prochaines générations de satisfaire aux leurs. Il ne s'agit pas d'un objectif en soi, mais d'une démarche appliquée à la prise de décisions. On y reconnaît l'interdépendance des enjeux sociaux, économiques et environnementaux, et le fait que les décisions doivent tenir compte de tous ces facteurs pour être de bonnes décisions à long terme. Cette approche permettra aux Canadiens d'obtenir un environnement en bon état, une économie prospère, un niveau de vie élevé et une société vigoureuse et juste au bénéfice des générations actuelles et futures.

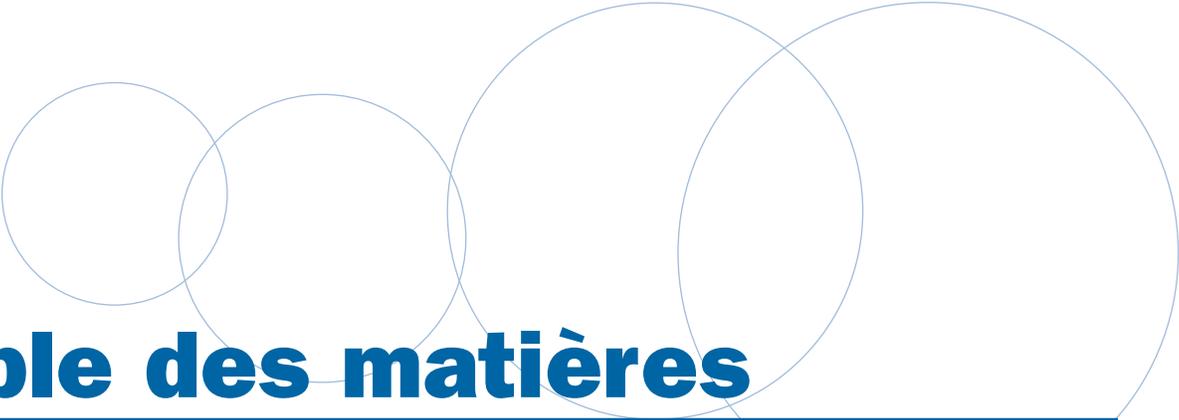
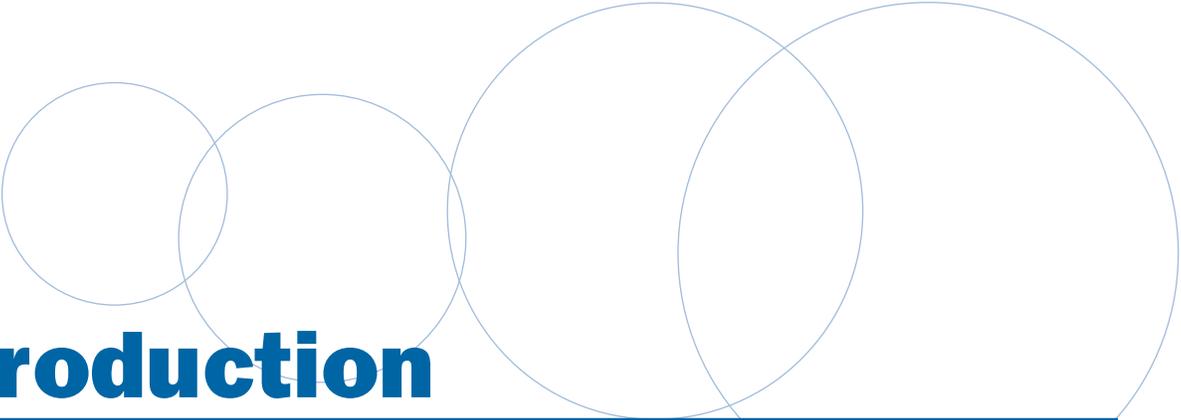


Table des matières

Introduction	1
Chapitre 1 :	
Développement durable	2
Développement durable : deux décennies jusqu'à maintenant	2
Approche d'Environnement Canada au développement durable	3
SDD 2004-2006 : Bâtir sur des bases solides	4
Chapitre 2 :	
Cadre et engagements de la SDD 2004-2006 d'Environnement Canada	6
Information pour la prise de décisions	9
Instruments novateurs	14
Partenariats pour le développement durable	17
Gestion en fonction du développement durable	22
Chapitre 3 :	
Promouvoir le développement durable dans tout l'appareil gouvernemental	25
Perspectives d'avenir	26
Initiatives actuelles à l'échelle du gouvernement	26
Chapitre 4 :	
Engagement d'Environnement Canada à l'égard de l'intendance à l'échelle mondiale	29
Sommet mondial sur le développement durable	31
Chapitre 5 :	
Rapport du rendement	34
Glossaire	35
Annexe A :	
Profil du Ministère	37
Annexe B :	
Application du cadre de la SDD d'Environnement Canada aux priorités du Ministère ..	39
Annexe C :	
Renseignements supplémentaires	45



Introduction

La *Loi sur le vérificateur général* a été modifiée en 1995 afin d'accroître le rendement du gouvernement fédéral en matière de promotion du développement durable. Ces modifications exigeaient des ministères et organismes fédéraux qu'ils élaborent des stratégies de développement durable (SDD) au cours des deux années suivantes et fassent une mise à jour de leurs stratégies au moins tous les trois ans. Ces mêmes modifications prévoyaient aussi la création du Bureau du Commissaire à l'environnement et au développement durable (CEDD) qui avait pour fonction d'aider les parlementaires à évaluer les progrès accomplis par le gouvernement dans les domaines de l'environnement et du développement durable.

La *Stratégie de développement durable 2004-2006* (SDD) est la troisième stratégie du genre d'Environnement Canada. Elle renouvelle notre engagement envers le développement durable et constitue un moyen d'améliorer notre démarche pour l'atteinte du développement durable, tant au sein du Ministère qu'avec nos partenaires. La stratégie énonce les mesures qui seront adoptées par Environnement Canada au cours des trois prochaines années pour atteindre nos objectifs de développement durable, participer à l'élaboration d'une démarche pangouvernementale pour l'atteinte du développement durable et donner suite à nos engagements internationaux en matière d'environnement et de développement durable.

La SDD 2004-2006 s'articule autour de quatre thèmes qui ont orienté la démarche du Ministère en matière d'environnement et de développement durable au cours des dernières années. Les trois premiers sont axés sur les moyens ou démarches qui favorisent ou rendent possible une prise de décisions plus équilibrée et plus intégrée de la part du Ministère et des Canadiens en s'appuyant sur une base de connaissances de notre environnement, en élargissant notre gamme de politiques tout en veillant à leur application optimale, et en établissant des partenariats efficaces avec divers secteurs et intervenants. Le quatrième thème a pour objet de renouveler les efforts d'Environnement Canada qui doit être un modèle, de par ses propres activités, et qui doit appuyer les mesures visant à promouvoir le développement durable par des politiques et des pratiques opérationnelles appliquées à l'ensemble du gouvernement.

La SDD 2004-2006 résume, à l'intention des Canadiens, les grandes orientations et les engagements prioritaires qu'Environnement Canada prendra au cours des trois prochaines années dans le but de faire progresser le développement durable.

Développement durable

Le développement durable est un objectif clé des politiques gouvernementales canadiennes et constitue le fondement de la démarche d'Environnement Canada en matière de gestion de l'environnement. Cette définition est reflétée dans l'énoncé de mission d'Environnement Canada qui est *de faire du développement durable une réalité au Canada en aidant les Canadiens à vivre et à prospérer dans un environnement qui doit être protégé, respecté et sauvegardé.*

L'atteinte d'un équilibre entre le développement économique, l'équité sociale et la qualité de l'environnement est au cœur même du développement durable. Ce dernier a donné aux Canadiens un nouveau paradigme, une perspective pour l'intégration de ces trois grands objectifs à la prise de décisions qui fait que la satisfaction de nos besoins actuels ne compromet pas la capacité des prochaines générations à satisfaire aux leurs. Une meilleure connaissance des liens entre la qualité de l'environnement, la santé et le bien-être humains et le rendement économique nous permettra de mieux réaliser nos objectifs dans chacun de ces domaines plutôt que dans un seul aux dépens des autres.

Développement durable : deux décennies jusqu'à maintenant

Près de deux décennies se sont écoulées depuis que la Commission mondiale sur l'environnement et le développement des

Nations Unies a mis de l'avant le développement durable comme moyen de réconcilier le développement des activités humaines et les systèmes écologiques de la planète.

Au cours de cette période, les gouvernements canadiens, de tous les niveaux, ont remanié en profondeur leurs politiques, leurs structures et leurs façons de faire dans le but de mieux intégrer la qualité de l'environnement, le développement économique et l'équité sociale. Les entreprises du Canada ont accru leur engagement en matière de responsabilité sociale et adopté une approche proactive à la gestion de l'environnement. Bon nombre d'organisations non gouvernementales et de membres de la société civile ont adopté le concept du développement durable et joué un rôle essentiel de par leurs activités de promotion et d'éducation et de par leur action communautaire.

En dépit des progrès importants réalisés par le Canada sur la voie de la durabilité, il reste un certain nombre de défis à relever.

Les Canadiens continuent d'exercer des pressions fortes et croissantes sur certains secteurs de l'environnement. Au Canada, comme dans les autres pays industrialisés, le mode de vie des individus et le degré d'implantation de technologies moins nocives pour l'environnement constituent d'importants indicateurs du stress environnemental.

Au Canada, la consommation énergétique totale est à la hausse en dépit de l'augmentation de l'efficacité énergétique et des gains obtenus dans le domaine des émissions des véhicules automobiles et de l'utilisation des transports en commun, car ces gains ont été en bonne partie annulés par des déplacements en automobile plus nombreux et l'utilisation accrue de véhicules plus gros. Les émissions de gaz à effet de serre ont augmenté de façon appréciable depuis 1990, qui est l'année de référence du Protocole de Kyoto, et l'utilisation des eaux municipales est à la hausse tout comme le volume total des déchets éliminés.

Il faudra, pour orienter le Canada vers la durabilité à long terme, modifier les façons de penser et adopter de nouveaux mécanismes pour la prise de décisions économiques, sociales et environnementales. Il faudra que notre avenir soit façonné par une solide base de connaissances où le capital humain et le capital naturel ont la même importance que le capital économique, que le débat public soit bien informé et que les processus décisionnels soient intégrés. Il faudra utiliser de façon stratégique les forces du marché afin d'assurer qu'une bonne politique économique soit aussi une bonne politique environnementale et sociale. Il faudra conclure des partenariats novateurs avec tous les secteurs de la société et adopter des modèles de gouvernance favorisant la collaboration horizontale des gouvernements, des collectivités et des entreprises. Il faudra aussi en arriver à une concrétisation constante des engagements internationaux envers le développement durable et l'environnement.

Approche d'Environnement Canada au développement durable

Environnement Canada a pour mission de protéger l'environnement, de sauvegarder notre patrimoine naturel et de prévoir les changements météorologiques et environnementaux. Ces efforts ont des incidences sur la vie quotidienne des Canadiens.

Nous appuyons la prise de décisions environnementales valables dans le but de protéger et de sauvegarder l'environnement et d'aider les Canadiens à s'y adapter. Nous réparons les dommages du passé, recueillons et diffusons de l'information, et élaborons et appliquons des politiques dans le but de prévenir d'autres préjudices.

Bon nombre des grands problèmes environnementaux auxquels les Canadiens font actuellement face ne peuvent être contrés uniquement par la protection de l'environnement. Les changements climatiques, la perte de biodiversité et les menaces que pose à la santé humaine la détérioration de la qualité de l'air urbain sont des exemples d'enjeux complexes, interdépendants et transfrontaliers.

Face à l'augmentation du nombre, de l'ampleur et de la complexité des problèmes environnementaux, Environnement Canada a reconnu la nécessité d'adopter des démarches plus préventives et intégrées à la gestion environnementale. Cette approche qui vise une gestion systématique à long terme nous permet de nous attaquer aux problèmes actuels tout en oeuvrant pour assurer un environnement durable aux prochaines générations.

Divers exemples d'initiatives fructueuses visant à promouvoir ce type d'approche intégrée en matière de politiques et de programmes sont donnés dans le document. En nous fondant sur ces réussites antérieures et en accroissant la capacité, dans tout le Ministère, de prendre des décisions intégrées tenant compte de l'avenir, de par l'intégration de considérations économiques et sociales à notre gestion des dossiers environnementaux, nous serons plus à même, à long terme, de mieux protéger et sauvegarder l'environnement et de nous y adapter.

Il nous faut obtenir, en même temps, un plus grand appui au développement durable de la part de tous les gouvernements et dans tout le pays. Les décideurs de tous les niveaux et de tous les secteurs de la société doivent constamment intégrer les objectifs environnementaux aux considérations d'ordre social et économique.

À titre de l'un des principaux défenseurs du développement durable, Environnement Canada continuera de faire preuve de leadership en réduisant ses incidences écologiques ainsi qu'en renforçant les capacités et les engagements en matière de développement durable dans tous les secteurs de la société, ce qui comprend les provinces et les territoires, les peuples autochtones, les municipalités, le secteur privé, les organisations non gouvernementales, les collectivités et les citoyens.

Environnement Canada continuera aussi de renforcer notre engagement à l'égard de l'intendance mondiale en concentrant ses efforts dans les domaines où il peut contribuer de façon valable au programme international de protection de l'environnement et de développement durable.

La présente stratégie est axée sur deux importants volets qui permettront à Environnement Canada d'accroître son apport au développement durable :

- renforcement de la capacité du Ministère d'intégrer les considérations sociales et économiques à ses décisions en matière de politiques et de programmes;
- élaboration et prestation de connaissances, d'instruments novateurs et de partenariats qui permettront aux Canadiens et aux institutions canadiennes de mieux soutenir le développement durable.

SDD 2004-2006 : Bâtir sur des bases solides

Au cours des trois dernières années, la *Stratégie de développement durable 2001-2003* d'Environnement Canada a servi de base solide pour faire progresser le développement durable. D'importants progrès ont été réalisés au cours de cette période, mais il reste des défis à relever. Un examen interne de la SDD 2001-2003 ainsi que des consultations ministérielles réalisées au début de 2003 ont confirmé que le cadre de développement durable établi par cette stratégie demeurerait pertinent. Par conséquent, la SDD 2004-2006 mise sur les points forts de la précédente stratégie et en utilise le cadre pour renforcer l'apport du Ministère au développement durable dans certains secteurs importants.

Le processus de mise à jour nous a donné l'occasion d'examiner notre rendement, de peaufiner nos résultats prévus et nos engagements et de mieux définir l'orientation de la stratégie en fonction des résultats. Le cadre de la SDD a été mis à jour dans le contexte des priorités actuelles du Ministère, des initiatives fédérales de développement durable et des engagements internationaux. Les travaux ont été orientés par un comité consultatif de la stratégie de développement durable dont les membres provenaient de chacune des régions administratives et de chacun des services du Ministère.

Des consultations ministérielles ont été tenues tout au long du processus dans le but de confirmer la démarche adoptée, de valider les thèmes et les résultats de la stratégie proposée et d'élaborer des engagements. Les consultations ont pris la forme de réunions bilatérales, de présentations à des comités ministériels et à des groupes de planification d'entreprise ainsi que d'une consultation « électronique » d'une durée d'un mois à l'échelle du Ministère, le tout portant sur les thèmes principaux de la stratégie.

Il a aussi été tenu compte de l'avis de la Commissaire à l'environnement et au développement durable (CEDD). Cette dernière, dans son rapport intitulé *Les stratégies de développement durable : Des résultats positifs à obtenir* (2003), a formulé à l'intention des ministères des orientations pour la mise à jour de leur stratégie de développement durable.

Le rapport soulignait que les stratégies devaient servir de document de planification stratégique et avoir des incidences réelles pour les Canadiens. La Commissaire recommandait aux ministères de mieux décrire le rôle et l'interaction de leur SDD à l'interne, de réduire le nombre de buts et d'objectifs et d'adopter une perspective à plus long terme, d'établir des liens plus apparents entre les résultats souhaités et les mesures prises, et de mettre encore plus l'accent sur l'amélioration de la mesure du rendement et de la présentation de rapports. Environnement Canada a consenti des efforts appréciables pour se conformer à cette orientation au moment de la préparation de la présente stratégie.

Environnement Canada a veillé à mieux intégrer la nouvelle stratégie à son cadre de planification et à démontrer l'influence de la stratégie sur la prestation des activités prioritaires du Ministère en matière de politiques et de programmes, à savoir : aller de l'avant face aux changements climatiques, préserver notre environnement naturel et réduire les effets des menaces

environnementales sur la santé et la sécurité. Les planificateurs des activités du Ministère ont participé de très près aux processus de mise à jour, plus particulièrement en ce qui a trait à la définition des engagements, qui ont tous été inclus aux plans des secteurs d'activité. Les engagements de la stratégie reflètent les domaines où le Ministère est le plus apte à contribuer efficacement au développement durable (voir l'annexe B pour une description de la façon dont le cadre de la SDD appuie les priorités du Ministère).

La stratégie réitère l'intention et l'essentiel des thèmes, buts et objectifs de la SDD 2001-2003, mais les résultats et les engagements sont précisés et peaufinés afin de mieux refléter le contexte ministériel et fédéral actuel des priorités en matière d'environnement et de développement durable et de concentrer les efforts du Ministère dans les domaines où il pourra contribuer le plus efficacement au développement durable au cours des prochaines années. Le modèle de la SDD 2004-2006, présenté à la page 8, décrit brièvement la justification des liens entre les engagements et les résultats à moyen et à long terme de la stratégie, d'une part, et l'énoncé de mission d'Environnement Canada, d'autre part.

Environnement Canada continue d'adopter, pour la présente stratégie, des mesures du rendement et des rapports davantage axés sur les résultats. Des mesures du rendement ont été définies pour chaque engagement et notre rendement pour chacun d'eux fera l'objet d'un compte rendu annuel dans le rapport de rendement ministériel. De même, des mesures du rendement seront fixées pour les résultats à moyen terme et une évaluation du rendement sera effectuée à mi-parcours de même qu'à la fin de la période de trois ans de la SDD 2004-2006. Ce niveau accru de mesures du rendement et de rapports devrait nous donner une image plus représentative des progrès accomplis par le Ministère en matière de développement durable.

Cadre et engagements de la SDD 2004-2006 d'Environnement Canada

La transition vers la durabilité suppose l'adoption de démarches novatrices et créatives de la part de tous les secteurs de la société canadienne. La *Stratégie de développement durable 2004-2006* d'Environnement Canada continue de promouvoir trois grandes démarches favorisant une prise de décisions mieux intégrée – Information pour la prise de décisions, Instruments novateurs et Partenariats pour le développement durable – et de viser à accroître le caractère durable de tous les aspects opérationnels du Ministère.

Ces démarches découlent de la reconnaissance de la complexité des enjeux en matière d'environnement et de développement durable, du besoin fondamental de modifier les attitudes et les comportements, et de la nature commune des responsabilités et des obligations de rendre compte aux échelles locale, nationale et mondiale. Ce sont :

Information pour la prise de décisions :

Un débat public éclairé et un processus décisionnel valable exigent des informations pertinentes et opportunes, des connaissances scientifiques fiables et de bons indicateurs en matière d'environnement et de développement durable. Ces connaissances agissent sur le changement des attitudes et sont essentielles à l'élaboration d'instruments novateurs permettant de mieux garantir la gestion durable du capital naturel du Canada.

Instruments novateurs :

Il nous faut élargir notre gamme de politiques et en assurer une application optimale pour mieux gérer l'interaction environnement-économie et promouvoir d'importants changements de comportement de la part des citoyens, des entreprises, des gouvernements et des collectivités.

Partenariats pour le développement durable :

L'environnement constitue une responsabilité commune qui nécessite des partenariats à tous les paliers – avec les provinces, les territoires, les peuples autochtones, les organisations non gouvernementales, l'industrie, les collectivités, les municipalités et la société civile. L'obtention de résultats par le moyen de partenariats novateurs est à la fois une obligation et une occasion incontournable de la transition vers le développement durable.

Gestion en fonction du développement durable :

Il incombe à Environnement Canada de faire preuve de leadership en matière de développement durable dans l'ensemble du gouvernement fédéral. Ce thème souligne nos engagements opérationnels envers la réduction de l'empreinte écologique du Ministère.

Ces quatre thèmes définissent un cadre nous permettant de mieux comprendre et de mieux relever les défis en matière d'environnement et de développement durable tout en prenant en compte les facteurs économiques et sociaux. Chacun des quatre thèmes est étayé par des résultats à long terme et à moyen terme et par des engagements. Les résultats à long terme correspondent aux objectifs à plus long terme du Ministère, c'est-à-dire un horizon d'une dizaine d'années. Les résultats à moyen terme correspondent aux objectifs que le Ministère souhaite atteindre d'ici cinq à huit ans. Les engagements sont les activités qui seront entreprises pour l'atteinte des résultats au cours de la période de trois ans de la présente stratégie.



Tableau A

<h2 style="text-align: center;">La Stratégie de développement durable 2004-2006</h2> <p style="text-align: center;"><i>Environnement Canada a pour mission de faire du développement durable une réalité au Canada en aidant les Canadiens à vivre et à prospérer dans un environnement qui doit être protégé, respecté et sauvegardé.</i></p>			
Thème I	Thème II	Thème III	Thème IV
<p>Information pour la prise de décisions</p>	<p>Instruments novateurs</p>	<p>Partenariats pour le développement durable</p>	<p>Gestion en fonction du développement durable</p>
Résultats à long terme			
<p>Résultats I Les institutions et les citoyens du Canada prennent des décisions favorables au développement durable.</p>	<p>Résultats II Une gamme optimale d'instruments est utilisée pour atteindre les objectifs en matière d'environnement et de développement durable.</p>	<p>Résultats III Les partenariats d'Environnement Canada appuient de façon efficace la mise en oeuvre du développement durable.</p>	<p>Résultats IV Les activités fédérales sont gérées de façon durable et transparente, et Environnement Canada donne l'exemple tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'appareil gouvernemental.</p>
Résultats à moyen terme			
<p>1.1 Environnement Canada collabore à un réseau canadien des sciences de l'environnement intégré et performant qui appuie le développement durable.</p> <p>1.2 Environnement Canada intègre de façon efficace les connaissances et les indicateurs sur les facteurs socio-économiques, le capital naturel et l'environnement et diffuse cette information afin d'influencer les décideurs.</p> <p>1.3 Renforcement des capacités de prévision et de partage de l'information visant à réduire l'incidence des menaces environnementales sur la santé et la sécurité des Canadiens.</p>	<p>2.1 Des instruments économiques novateurs sont élaborés et appliqués pour soutenir le développement durable.</p> <p>2.2 Négociation d'ententes novatrices avec l'industrie pour la réalisation des objectifs du développement durable.</p>	<p>3.1 Les partenariats efficaces favorisent le développement durable des collectivités canadiennes.</p> <p>3.2 Les partenariats d'Environnement Canada avec le secteur des entreprises favorisent la productivité et la performance environnementale de l'industrie canadienne.</p> <p>3.3 Les partenariats d'Environnement Canada avec d'autres ministères et d'autres ordres de gouvernement facilitent l'application de son programme environnemental et contribuent à l'adoption d'un programme de développement durable coordonné à l'échelle du Canada.</p>	<p>4.1 Les employés et les gestionnaires d'Environnement Canada comprennent la notion de développement durable et en intègrent les principes à leurs décisions courantes. Cela est renforcé par l'intégration du système de gestion environnementale au cadre de la gestion et des activités du Ministère.</p> <p>4.2 La performance environnementale des activités du gouvernement du Canada s'est clairement améliorée.</p>

Thème I : Information pour la prise de décisions

Nous devons, pour devenir de meilleurs gardiens de notre environnement naturel, veiller à ce que l'environnement fasse partie intégrante du processus décisionnel de tous les paliers de gouvernement, des entreprises, des industries et des citoyens. Environnement Canada a pour but d'en arriver à une prise de décisions intégrée vraiment efficace prenant en compte les facteurs environnementaux, en plus des facteurs économiques et sociaux. Cet engagement reflète la reconnaissance croissante du Ministère à l'égard du caractère central de l'information dans sa démarche et du rôle important qu'il joue par la prestation de services à l'appui de décisions efficaces.

L'éducation relative à l'environnement et à l'avenir viable

Au moment du Sommet de la terre sur le développement durable (2002), Environnement Canada a rendu public le *Cadre de travail pour l'éducation relative à l'environnement et à l'avenir viable du Canada* dans lequel on présente une vision de l'éducation en matière d'environnement au Canada. Le cadre, fondé sur des consultations exhaustives auprès de milliers de Canadiens, énonce les valeurs et les principes d'orientation d'un processus d'apprentissage permanent devant se traduire par de bonnes connaissances écologiques et un mode de vie durable. Les collectivités, les organisations, les écoles, le secteur privé et les gouvernements sont ainsi incités à participer à l'apprentissage environnemental par l'élaboration et la mise en oeuvre de leurs propres plans d'action élaborés en fonction des moyens et des mandats des participants. Plus de 230 plans d'action ont déjà été réalisés.

www.ec.gc.ca/education

Cependant, il arrive souvent que les connaissances canadiennes en matière d'environnement s'avèrent insuffisantes et ne donnent pas une image complète des conditions environnementales ou de la performance en matière de gestion environnementale au Canada.

Une base de connaissances fiable et accessible s'avère essentielle au renforcement de notre compréhension des incidences environnementales de nos activités et à notre adaptation aux phénomènes météorologiques et climatiques. Elle permet aussi d'étayer un débat public et une prise de décisions bien informés tout en favorisant l'élaboration et la mise au point d'indicateurs en matière d'environnement et de développement durable pour le suivi de l'état de l'environnement et la mesure de nos progrès en matière de durabilité.

De même, les renseignements environnementaux dont nous disposons doivent être communiqués efficacement à tous les Canadiens de tous les secteurs, pour qu'il nous soit possible de promouvoir l'émergence d'une société responsable et au fait des enjeux environnementaux. Les Canadiens se doivent de mieux comprendre les enjeux de l'environnement et de la durabilité et de connaître l'importance de faire des choix éclairés et d'agir de façon utile au cours de leurs activités courantes.

Résultat à long terme 1 :

Les institutions et les citoyens du Canada prennent des décisions favorables au développement durable.

Résultat à moyen terme 1.1

Environnement Canada collabore à un réseau canadien des sciences de l'environnement intégré et performant qui appuie le développement durable.

Nous devons, pour faire du développement durable une réalité au Canada, trouver de meilleurs moyens d'acquérir, d'appliquer et de diffuser les connaissances scientifiques pour que nos décisions reposent sur une base scientifique solide. Il faut veiller à ce que les résultats de tous les travaux scientifiques soient communiqués aux décideurs et aux autres utilisateurs afin qu'ils disposent de l'information et des outils nécessaires pour trouver les solutions les plus efficaces et les plus efficaces aux problèmes environnementaux.

Environnement Canada, qui est le plus important organisme de recherche environnementale au pays, dispose déjà de très bons liens avec l'ensemble du réseau canadien des sciences et de la technologie. Il nous faut utiliser cet avantage pour réunir et mobiliser nos ressources nationales dans ce domaine et ainsi nous attaquer aux obstacles au développement durable et veiller à ce que les investissements consentis en recherche dans l'ensemble du réseau canadien et international des sciences et de la technologie engendrent les connaissances nécessaires à la prise de décisions éclairées.

Adaptation des zones urbaines aux changements atmosphériques

Ce projet de recherche, réalisé en partenariat avec des universités, des intervenants et d'autres partenaires externes, examine les façons dont une augmentation de la végétation permettrait aux zones urbaines de s'adapter aux changements atmosphériques et les stratégies d'accroissement de la végétation dans ces zones. Les changements climatiques pourraient exacerber les extrêmes de température et les épisodes de précipitations dans les villes canadiennes, ce qui pourrait donner lieu à une augmentation de la fréquence des canicules et du fort ruissellement des eaux pluviales. Une couverture végétale accrue permettrait sans doute de réduire les températures estivales et, à long terme, de faire de nos collectivités des endroits où il est plus agréable de vivre.

www.msc-smc.ec.gc.ca/airg/research_projects/index_view_f.cfm?IdKey=2

Engagements :

- Renforcer les sciences de l'eau et nos connaissances dans ce domaine par de nouvelles initiatives de collaboration avec les intervenants pour l'élaboration d'outils d'analyse intégrée des enjeux relatifs à la qualité, à la quantité et à l'utilisation durable de l'eau, et la mise en oeuvre de stratégies.
- Peaufiner et utiliser des modèles climatiques pour appuyer les scénarios de changements climatiques et éclairer les discussions stratégiques.
- Faire progresser les travaux scientifiques et la modélisation ayant trait aux particules et en intégrer les résultats au Programme national de prévision de la qualité de l'air.
- Élaborer une démarche nationale en matière de recherche et de développement pour combler les besoins scientifiques essentiels à l'étude des conditions météorologiques extrêmes et des phénomènes climatiques.
- Resserrer la collaboration entre les intervenants des sciences et des technologies environnementales (universités, gouvernements, secteur industriel) par la création et la promotion de réseaux dans ce domaine, notamment le Conseil d'intégration fédéral des sciences et de la technologie du sous-ministre adjoint, le Réseau canadien des sciences environnementales et les réseaux régionaux et spécialisés.

En plus de participer au renforcement de nos réseaux scientifiques, le Ministère continuera de combler les lacunes des connaissances scientifiques et, par le moyen de la présente stratégie, mettra l'accent sur les changements

climatiques, les conditions météorologiques extrêmes et l'analyse intégrée des éléments des sciences de l'eau qui traitent de sa gestion durable.

Résultat à moyen terme 1.2

Environnement Canada intègre de façon efficace les connaissances et les indicateurs sur les facteurs socio-économiques, le capital naturel et l'environnement et diffuse cette information afin d'influencer les décideurs.

Environnement Canada est déterminé à collaborer avec des partenaires à l'élargissement du Système canadien d'information pour l'environnement (SCIE), un portail général donnant accès à de l'information environnementale intégrée, y compris à des données brutes, ainsi qu'à de l'information interprétée, des indicateurs, des rapports et des normes. Le SCIE permettra un accès en temps opportun et une application efficace de données et d'informations environnementales intégrées, crédibles et pertinentes à l'appui de la prise de décisions par le moyen d'un réseau de collaboration coordonné regroupant des organismes gouvernementaux, le secteur privé, des universités, des organisations non gouvernementales, des peuples autochtones et d'autres intéressés.

Le SCIE permettra d'obtenir les ensembles de données nationaux sur lesquels sont fondés les Indicateurs de l'état de l'environnement et du développement durable élaborés par la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (TRNEE) et qui ont pour objet d'effectuer le suivi des incidences des pratiques économiques actuelles sur le capital humain et naturel du Canada. Les efforts seront concentrés sur les indicateurs de quatre enjeux prioritaires définis par la Table ronde : la qualité de l'air, la qualité de l'eau douce, les émissions de gaz à effet de serre et la superficie des terres humides.

Statistique Canada présentera des rapports sur les indicateurs de la TRNEE dans un système élargi de comptes nationaux.

Base d'informations sur l'état de l'environnement

La Base d'informations sur l'état de l'environnement constitue un guichet unique donnant accès, par Internet, aux Rapports sur l'état de l'environnement du gouvernement fédéral ainsi qu'à d'autres outils et produits d'information sur l'environnement. La Base d'informations est l'un des principaux moyens par lequel Environnement Canada diffuse de l'information scientifique sur l'environnement d'une façon facilement compréhensible et sous une forme utile au public, aux décideurs, aux chercheurs, aux éducateurs et aux étudiants.

www.ec.gc.ca/soer-ree

Le SCIE appuiera également la mise en oeuvre de la stratégie d'Environnement Canada sur les indicateurs et la présentation de rapports ayant pour objectif de communiquer aux Canadiens des renseignements fiables sur l'état de l'environnement. Environnement Canada s'est également engagé à élaborer un

ensemble clé d'indicateurs de la santé des enfants et de l'environnement en Amérique du Nord, pour lequel des rapports seront produits, ainsi qu'à élaborer une série de normes agroenvironnementales nationales en matière de qualité et de conservation de l'eau, de pesticides, de qualité de l'air et de biodiversité.

Engagements :

- Poursuivre la mise en oeuvre du Système canadien d'information pour l'environnement.
- Élaborer des ensembles de données nationaux à l'appui de certains des indicateurs de l'environnement et du développement durable recommandés par la TRNEE.
- Compléter la stratégie d'Environnement Canada sur les indicateurs et les rapports et en amorcer l'application.
- Élaborer un ensemble clé d'indicateurs de la santé des enfants et de l'environnement en Amérique du Nord et en faire rapport.
- Élaborer des normes agroenvironnementales nationales sur la qualité et la conservation de l'eau, les pesticides, la qualité de l'air et la biodiversité.
- Accroître la coordination des stratégies et des systèmes d'observation de la terre dans la perspective de la mise en place d'un ou de plusieurs systèmes d'information intégrés, coordonnés et permanents pour l'observation de la terre.

Résultat à moyen terme 1.3**Renforcement des capacités de prévision et de partage de l'information visant à réduire l'incidence des menaces environnementales sur la santé et la sécurité des Canadiens.**

Environnement Canada s'efforce de réduire les risques des dangers météorologiques et environnementaux pour les Canadiens en diffusant des avis ou des avertissements de conditions météorologiques dangereuses et de temps violent et en aidant d'autres ministères ou organismes gouvernementaux dans leurs processus décisionnels. Les travaux réalisés par le Ministère sont également utiles aux industries tributaires des conditions météorologiques (transports, énergie, pêches, foresterie, tourisme) pour accroître leur productivité et leur capacité concurrentielle tout en améliorant le caractère durable de leurs opérations. Le Ministère transmet aussi au gouvernement fédéral une information scientifique essentielle à la formulation de politiques efficaces sur des enjeux clés, notamment l'air pur, la salubrité et la gestion des eaux et les changements climatiques.

Le renforcement de la capacité de prévision et la diffusion de renseignements sur les menaces environnementales, comme les conditions météorologiques extrêmes, les changements climatiques à long terme et les conditions environnementales, sont essentiels au maintien de la santé et de la sécurité des Canadiens, ainsi qu'à la formulation bien éclairée de politiques dans tous les secteurs de la société et tous les ordres de gouvernement.

Le système de cartographie éolienne WEST

Le Service météorologique du Canada a élaboré le modèle WEST, un système canadien de cartographie à haute résolution de l'énergie éolienne, qui permet de dresser un atlas des vents pour tout lieu du Canada et de prévoir l'énergie éolienne jusqu'à trois jours à l'avance. Ce genre d'information est très utile, notamment pour les parcs d'éoliennes qui sont de plus en plus utilisés comme source d'énergie sans émission. Les logiciels de pointe, comme le WEST, permettront au Canada d'adopter une démarche écologique rentable à la production d'électricité et à la réduction de l'utilisation des combustibles fossiles.

Engagements :

- Mettre au point un indice de la qualité de l'air fondé sur les risques pour la santé à la grandeur du Canada, qui sera communiqué au moyen d'un programme de prévisions quotidiennes de la qualité de l'air dans l'ensemble du pays, en partenariat avec la communauté médicale, des organisations non gouvernementales et les provinces et territoires.
- Améliorer les prévisions des crues et communiquer aux intervenants des provinces les renseignements scientifiques sur les volumes d'eau nécessaires pour mieux avertir les Canadiens en cas d'inondation.
- Accroître l'accessibilité des Canadiens aux avis de conditions météorologiques à fortes incidences et leur compréhension de ces dernières.

Thème II : Instruments novateurs

L'environnement est notre capital naturel. Les ressources et les services que nous tirons des écosystèmes sont essentiels à notre qualité de vie, à notre économie, ainsi qu'à la subsistance de tous les Canadiens, notamment à celles de centaines de collectivités rurales, éloignées ou autochtones. La gestion durable de notre environnement et de nos ressources naturelles exige de notre part une plus grande appréciation de notre capital naturel afin que nous puissions comprendre les avantages et les coûts de nos activités.

L'un des plus importants défis du développement durable consiste à faire en sorte que les signaux du marché appuient nos objectifs en matière d'environnement et de développement durable. Les prix doivent mieux refléter les coûts et les avantages environnementaux et ainsi inciter les citoyens, les collectivités et les entreprises à faire des choix environnementaux judicieux. En fixant des prix représentatifs, les marchés pourront favoriser le développement durable et non y nuire.

Afin d'inciter les citoyens, les entreprises, les gouvernements et les collectivités à modifier de façon importante leur comportement, nous devons élargir notre gamme de politiques et en assurer une application optimale. Le nombre de mécanismes d'application des politiques environnementales s'est largement accru pour passer des premières mesures contraignantes à une approche qui comprend maintenant des formules de réglementation plus souples fondées sur le rendement, à des mesures volontaires non réglementaires, à l'information et à l'éducation, ainsi qu'à des incitatifs et à des instruments économiques.

Les incitatifs et les instruments économiques constituent un mécanisme qui pourra s'avérer très utile car ils sont, pour les décideurs, des indicateurs commerciaux des incidences environnementales de leurs politiques.

Enviroclub

Enviroclub, un partenariat entre Environnement Canada, Exportation et développement Canada, le Conseil national de recherches du Canada et le Fonds d'action pour le changement climatique, aide les petites et moyennes entreprises à accroître leur rentabilité et leur compétitivité au moyen du rendement environnemental. Ce partenariat a deux volets : la réalisation sur place de projets de prévention de la pollution et la sensibilisation à l'efficacité écologique. Les résultats environnementaux obtenus comprennent des réductions annuelles de 24 000 tonnes de gaz à effet de serre, de 508 tonnes de déchets dangereux, de 1 000 mètres cubes de bois, de 1 300 litres de produits pétroliers et de 33 000 mètres cubes de gaz naturel. Outre ces avantages environnementaux pour la société, les entreprises participantes devraient économiser ensemble environ 1,5 million de dollars par année.

www.enviroclub.ca

Bien conçus, ils permettent souvent d'obtenir un même niveau de protection environnementale que les anciennes mesures réglementaires utilisées seules, et ce, à un coût inférieur. Il arrive parfois qu'ils permettent d'atteindre plus rapidement des objectifs environnementaux ou de fixer des objectifs environnementaux plus ambitieux que ne le permettait le seul recours à des règlements ou à d'autres instruments.

Les instruments économiques peuvent également constituer pour les entreprises un incitatif permanent de réduction de la pollution et ainsi stimuler l'innovation concernant l'élaboration et la mise en oeuvre de stratégies, de technologies et de procédés commerciaux nouveaux.

Environnement Canada s'est fermement engagé envers la « réglementation intelligente », c'est-à-dire la réalisation de ses objectifs environnementaux par les moyens les plus efficaces et les plus efficaces possibles.

Le Ministère dispose de nombreux outils réglementaires ou non réglementaires et il examine en permanence la souplesse offerte par ces derniers pour atteindre les résultats. Cela comprend la façon dont ces instruments peuvent être conçus pour s'imbriquer aux règlements provinciaux et aux cycles commerciaux ou d'investissements de l'industrie.

Le Ministère reconnaît l'importance d'une collaboration horizontale et d'une coordination efficace pour la gestion de ces

enjeux complexes. Nous continuerons de soutenir et de promouvoir l'utilisation d'instruments novateurs pour réaliser le développement durable en participant à de nombreux processus interministériels, comme l'initiative de la réglementation intelligente. Nous continuerons aussi de collaborer avec le ministère des Finances, d'autres ministères fédéraux et la TRNEE pour explorer davantage et promouvoir les occasions de faire progresser l'application d'outils et d'instruments novateurs.

Résultat à long terme 2

Une gamme optimale d'instruments est utilisée pour atteindre les objectifs en matière d'environnement et de développement durable.

Résultat à moyen terme 2.1

Des instruments économiques novateurs sont élaborés et appliqués pour soutenir le développement durable.

La présente SDD constitue une occasion précieuse de promouvoir l'utilisation d'instruments économiques au sein du Ministère à titre de substituts ou de compléments à d'autres instruments réglementaires ou non réglementaires. Ces instruments permettent de mieux harmoniser les signaux environnementaux et économiques sur le marché fournissant ainsi une image plus exacte des coûts environnementaux dans le prix des biens et des services.

Au cours de la durée de la stratégie, Environnement Canada s'appuiera sur les réussites actuelles, comme le Programme des dons écologiques (voir l'encadré), examinera la possibilité d'élaborer un programme transfrontalier Canada-États-Unis afin de fixer des limites maximales et de mettre en place un système d'échange de droits d'émission pour les NO_x et le SO₂ et élaborera et appliquera le système de compensation mis de l'avant dans le *Plan du Canada sur les changements climatiques* à l'appui du système des gros émetteurs finaux.

Programme des dons écologiques

Depuis 1995, le Programme des dons écologiques d'Environnement Canada permet à des particuliers et à des entreprises qui sont propriétaires fonciers de protéger à jamais des parcelles naturelles en faisant le don de terres écosensibles à un organisme de bienfaisance voué à la protection de l'environnement ou à un organisme gouvernemental. Jusqu'à présent, le programme a donné lieu à un total de 325 dons écologiques, ce qui a permis de protéger et de sauvegarder plus de 24 000 hectares de terres écologiquement vulnérables d'une valeur évaluée à 67,3 millions de dollars. Le programme a directement amené le gouvernement fédéral à modifier la *Loi de l'impôt sur le revenu* afin d'accroître la capacité des Canadiens de contribuer personnellement au maintien de la biodiversité.

www.cws-scf.ec.gc.ca/ecogifts

Durant cette même période, Environnement Canada favorisera la compréhension et la

sensibilisation à l'égard des instruments économiques à titre d'outils de promotion de la durabilité auprès des intervenants et d'autres ministères intéressés. Nous veillerons à ce que ces instruments soient un élément clé du cadre de la réglementation intelligente, qui est élaboré par le Comité externe de la réglementation intelligente. Ce comité formule actuellement une stratégie de réglementation pour le Canada au XXI^e siècle qui sera proposée dans le but de protéger la santé et d'assurer la sécurité des

Canadiens et de leur environnement tout en favorisant l'innovation et la compétitivité.

La politique budgétaire est un autre levier important pour obtenir un meilleur rendement environnemental. Le Ministère favorisera « l'écologisation » des systèmes budgétaires et fiscaux fédéraux et continuera d'appuyer les efforts de la TRNEE en examinant le rôle de la réforme budgétaire écologique en tant qu'outil stratégique pour l'obtention d'objectifs environnementaux et économiques.

Engagements :

- Accroître l'utilisation des instruments économiques au sein d'Environnement Canada à titre de substituts ou de compléments à d'autres mesures réglementaires ou non réglementaires.
- Améliorer, à l'extérieur d'Environnement Canada, la compréhension et la sensibilisation à l'égard du rôle des instruments économiques en tant qu'outils de développement durable.
- Promouvoir l'écologisation du système budgétaire et fiscal fédéral.
- Élaborer et mettre en oeuvre le système de compensation présenté dans le *Plan du Canada sur les changements climatiques* à l'appui du système s'adressant aux gros émetteurs finaux.
- Poursuivre l'application du Programme des dons écologiques et l'étendre.
- Réaliser une étude de l'échange des droits d'émission pour évaluer la possibilité d'un programme transfrontalier de plafonnement et d'échange de droits d'émission pour les NO_x et le SO₂.

Résultat à moyen terme 2.2

Négociation d'ententes novatrices avec l'industrie pour la réalisation des objectifs du développement durable.

La SDD permet d'examiner des stratégies sectorielles innovatrices pour la gestion la plus efficace et la plus efficiente possible de la pollution atmosphérique industrielle. Les secteurs industriels sont tenus de respecter des exigences provinciales et fédérales pour divers polluants et problèmes environnementaux. L'industrie souhaite plus de prévisibilité et de clarté pour les exigences visant plusieurs polluants afin de pouvoir planifier ses investissements environnementaux et de les relier plus efficacement à ses cycles d'investissements de nature générale.

Dans les domaines où le gouvernement fédéral a le mandat et l'obligation de prendre des mesures pour réduire la pollution industrielle, Environnement Canada doit veiller à ce que l'approche adoptée soit la plus efficace et la plus efficiente possible. Il existe des occasions de collaborer avec l'industrie, les gouvernements provinciaux et d'autres partenaires à l'examen des nombreux instruments disponibles pour réduire la pollution industrielle et de concevoir des stratégies sectorielles permettant d'atteindre les objectifs et de satisfaire aux obligations des gouvernements, de l'industrie et de la société.

Engagement :

- Collaborer avec des secteurs particuliers de l'industrie à l'examen de stratégies sectorielles innovatrices de réduction des émissions de polluants dans le cadre de l'initiative de la réglementation intelligente du gouvernement fédéral.

Thème III : Partenariats pour le développement durable

L'environnement est un domaine de responsabilités communes. La gestion durable de l'environnement canadien suppose donc l'établissement de partenariats avec tous les secteurs de la société, à savoir les gouvernements provinciaux et territoriaux, les peuples autochtones, les municipalités, l'industrie, les collectivités, les universités, les organisations de défense de l'environnement et d'autres organisations non gouvernementales, ainsi que les citoyens.

Environnement Canada continue d'établir des relations et des partenariats productifs avec une large gamme de secteurs et d'intervenants. Le Ministère collabore de façon régulière avec les provinces et les territoires par l'entremise du Conseil canadien des ministres de l'environnement, ainsi qu'avec des secteurs industriels dans le cadre de diverses tribunes et ententes. Les peuples autochtones ont un rôle essentiel à jouer étant donné leur responsabilité accrue pour l'aménagement du territoire, de l'importance de l'environnement pour leur mode de vie traditionnel et du fait que certaines communautés autochtones, notamment dans le Nord, sont souvent les premières à ressentir les effets des changements environnementaux.

Les groupes de défense de l'environnement et de la santé publique et les groupes communautaires continuent d'assumer un rôle important dans la promotion de politiques à long terme et dans l'évolution des comportements. Ces groupes permettent ainsi aux collectivités de mieux s'adapter aux réalités environnementales changeantes. De même, les administrations municipales sont devenues, et doivent demeurer, des partenaires importants dans la recherche de solutions aux problèmes environnementaux.

Programme d'intendance de l'habitat

Le Programme d'intendance de l'habitat a pour but d'aider les Canadiens à protéger les espèces en péril et leurs habitats. Il favorise les pratiques d'utilisation des terres et des ressources qui conservent l'habitat nécessaire à la survie et au rétablissement d'espèces en péril en améliorant les activités de conservation existantes et en stimulant la réalisation de nouvelles activités. Les partenariats sont essentiels pour faire de ce programme bénévole d'intendance un outil de conservation fructueux. Ainsi, depuis sa création en 2000, le programme a permis d'établir des partenariats avec des organismes autochtones, des propriétaires fonciers, des usagers des ressources, des fondations pour la protection de la nature, des provinces, le secteur des ressources naturelles, des sociétés communautaires de protection de la faune, des établissements d'enseignement et des organisations vouées à la conservation.

www.cws-scf.ec.gc.ca/hsp-pih

Résultat à long terme 3

Les partenariats d'Environnement Canada appuient de façon efficace la mise en oeuvre du développement durable.

Résultat à moyen terme 3.1

Les partenariats efficaces favorisent le développement durable des collectivités canadiennes.

Le maintien de la prospérité et de la compétitivité du Canada à l'échelle mondiale repose sur la promotion de la durabilité dans nos collectivités, qui doivent attirer et retenir les investissements et les travailleurs spécialisés et où l'économie est prospère, la société dynamique et l'environnement sain. Environnement Canada constate que les enjeux de la durabilité recoupent une grande variété de collectivités canadiennes et que bien qu'il intervienne dans tous les types de collectivités, nous devons, dans le contexte de la présente stratégie, mettre l'accent sur les collectivités urbaines et celles visées par les initiatives axées sur les écosystèmes du Ministère.

Le Canada compte parmi les nations les plus urbanisées au monde et 80 p. 100 de la population habite les villes. Les pressions exercées par la croissance de la population urbaine et l'étalement urbain imposent un stress croissant sur la qualité de vie dans les villes canadiennes. De nombreuses régions urbaines font face aux mêmes problèmes, comme les besoins d'infrastructures, le smog, la paralysie de la circulation et la perte d'espaces verts et de terres agricoles de grande qualité. Les villes et les municipalités voient donc leurs responsabilités s'accroître, mais leur accès aux nouvelles ressources demeure limité.

Les coûts du développement urbain non durable sont de plus en plus évidents et ont une incidence sur la santé humaine, le bon état des écosystèmes et notre compétitivité économique. Le caractère durable des collectivités, tant maintenant qu'à l'avenir, exige une démarche intégrée et équilibrée pour garantir la qualité de vie dans les centres urbains canadiens.

Les initiatives axées sur les écosystèmes d'Environnement Canada représentent l'un

des mécanismes par lequel le Ministère relève certains de ces défis. Elles ont connu un succès considérable grâce à la mise en oeuvre des modèles de prises de décisions intégrées et des cadres de gouvernance « axés sur le lieu ». Les initiatives, d'abord centrées sur des problèmes environnementaux complexes touchant des zones et des collectivités particulières, constituent maintenant des cadres qui donnent un contexte élargi à la durabilité.

Réseau canadien de surveillance communautaire (RCSC)

Le RCSC était un projet pilote créé en partenariat avec la Fédération canadienne de la nature dans le but d'élaborer une démarche normalisée à la surveillance environnementale fondée sur la collectivité au Canada. Trente et une collectivités ont participé à l'élaboration du modèle qui comporte quatre grandes étapes interreliées : profil des communautés, évaluation des participants, création de capacités et collecte et prestation de l'information. Bon nombre des collectivités participantes produisent maintenant de l'information de surveillance afin de mieux comprendre leur incidence sur l'environnement et de fournir aux décideurs locaux l'information et les outils dont ils ont besoin pour faire des choix éclairés et élaborer des plans de gestion efficaces. Le RCSC a favorisé la création de partenariats et de réseaux locaux pour traiter de problèmes et de choix complexes associés au développement durable.

www.ccmn.ca/francais/

Les initiatives axées sur les écosystèmes regroupent les décideurs clés afin de leur permettre de trouver des solutions efficaces à long terme aux contraintes que subissent les écosystèmes, notamment la croissance démographique, l'activité industrielle et l'utilisation non durable des terres.

Elles permettent à Environnement Canada de s'attaquer aux secteurs et enjeux prioritaires et aux Canadiens d'obtenir des résultats dans le domaine de l'environnement et du développement durable au moyen de partenariats, de la mise en commun de

ressources, de l'utilisation des ressources scientifiques et du renforcement de la capacité de tous les participants à prendre de meilleures décisions et à opérer des changements.

Engagements :

- Favoriser une meilleure intégration des considérations et priorités environnementales au processus décisionnel de l'administration locale au moyen d'une série de projets pilotes urbains.
- Élaborer une stratégie d'Environnement Canada pour favoriser, en consultation avec les principaux intervenants, le caractère durable des collectivités en mettant l'accent sur les zones urbaines.
- Mieux faire comprendre l'interdépendance dynamique des systèmes écologiques, économiques et sociaux au sein des écosystèmes par la réalisation de diverses initiatives axées sur les écosystèmes partout au Canada, dont le Plan d'action du bassin de Géorgie, l'Initiative de l'écosystème du bassin des Grands Lacs, l'Initiative des écosystèmes nordiques, la Mesure de conservation Western Boreal, le Plan d'action Saint-Laurent et le Plan d'assainissement du littoral atlantique.
- Mettre en oeuvre une campagne de marketing social sur les changements climatiques comportant des messages liés au Programme sur l'air pur.

Résultat à moyen terme 3.2

Les partenariats d'Environnement Canada avec le secteur des entreprises favorisent la productivité et la performance environnementale de l'industrie canadienne.

L'industrie canadienne est le principal moteur du développement économique du pays et un partenaire important en matière de développement durable.

Les pratiques non durables antérieures ont nui de façon appréciable à la qualité de notre environnement. La pollution toxique encore présente dans les lieux contaminés au Canada, la pollution de l'air de nos villes et le déclin des stocks de poissons de nos côtes est et ouest en sont des exemples.

Heureusement, les activités qui ont entraîné ces crises sont en train de changer. L'industrie profite de plus en plus du développement durable, tant par des économies directes que par l'évitement de coûts résultant d'avantages commerciaux intangibles comme une plus grande fidélité des clients, une plus grande loyauté des employés et une amélioration des relations avec les collectivités et les intervenants.

Trousse d'information pour la production de rapports sur le développement durable

Cette trousse d'information est un outil important accessible sur Internet qui répond aux demandes de l'industrie canadienne de moyens simples d'orientation et d'information sur la façon de faire preuve de transparence et de responsabilité au moyen de rapports d'entreprise sur la durabilité. Ces rapports sont l'un des moyens utilisés par les entreprises pour donner suite aux demandes accrues de renseignements de la part des actionnaires, des collectivités, des clients, des employés et des chargés de la réglementation en matière de gestion et de rendement économiques, environnementaux et sociaux des entreprises. Les rapports sur le développement durable des entreprises permettent à ceux qui les consultent de prendre des décisions plus éclairées sur leur participation dans chaque entreprise.

www.sustainabilityreporting.ca

Au cours de la dernière décennie, les entreprises sont devenues plus conscientes des possibilités des « triples enjeux » (économique, social et environnemental) pour accroître leur rentabilité et leur réussite à long terme.

L'établissement de partenariats et l'adoption de stratégies intégrées avec les secteurs industriels clés et les petites et moyennes entreprises continuent d'être des domaines d'intérêt importants pour Environnement Canada.

L'industrie canadienne est bien placée pour devenir un partenaire encore plus important du développement durable, car les technologies du développement durable sont largement accessibles, plus de 900 entreprises canadiennes disposent de systèmes de gestion environnementale certifiés qui leur permettent de circonscrire et de gérer les incidences environnementales, et certaines entreprises canadiennes commencent déjà à communiquer aux intervenants leurs objectifs et leurs réalisations dans ce domaine.

Engagements :

- Accélérer l'innovation durable et améliorer la performance environnementale dans le secteur des entreprises grâce à l'Initiative sur l'innovation environnementale des entreprises du Ministère.
- Aider les petites et moyennes entreprises (PME) à élaborer, faire la démonstration et mettre en place des technologies environnementales innovatrices grâce aux programmes d'Environnement Canada, tels les Centres canadiens pour l'avancement des technologies environnementales, ainsi qu'à adopter des plans de prévention de la pollution et à améliorer leur écoefficacité et leur performance environnementale.
- Fournir de nouveaux services intégrés aux principaux secteurs économiques sensibles aux conditions climatiques (transport routier, agriculture, foresterie et secteur marin) pour réduire leur vulnérabilité et leur permettre de tirer profit des occasions offertes par la connaissance des conditions météorologiques quotidiennes, des changements climatiques et des conditions météorologiques extrêmes.
- Catalyser l'application des nouvelles innovations technologiques de réduction des polluants et des émissions ayant des répercussions sur l'air, l'eau et les changements climatiques, par l'entremise du Réseau d'innovation technologique environnementale (RITE), le point de convergence technologique du Réseau canadien des sciences environnementales (RCSE).
- Mettre sur pied et utiliser la base de données sur la Planification des analyses et de la conformité (PAC) pour fournir des informations sur l'observation des règlements et d'autres instruments exécutoires tels que les plans de prévention de la pollution et les plans d'intervention en cas d'urgence environnementale.
- Collaborer avec l'industrie et les provinces à l'élaboration d'un programme national d'intendance pour les produits électroniques périmés.
- Influencer sur les décisions et les pratiques visant les habitats des oiseaux migrateurs en faisant appel aux représentants de l'industrie par l'entremise de l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord.

Résultat à moyen terme 3.3

Les partenariats d'Environnement Canada avec d'autres ministères et d'autres ordres de gouvernement facilitent l'application de son programme environnemental et contribuent à l'adoption d'un programme de développement durable coordonné à l'échelle du Canada.

Nous devons continuer d'élargir et d'améliorer notre collaboration avec des intervenants hors de l'appareil public fédéral, mais il n'en est pas moins essentiel d'établir de solides partenariats avec d'autres ministères et d'autres ordres de gouvernement pour respecter nos engagements en matière d'environnement et de développement durable.

Environnement Canada considère qu'il doit améliorer la coordination des politiques entre les ministères du gouvernement du Canada et mieux institutionnaliser cette coordination horizontale. Nous continuerons à faire preuve de leadership pour l'élaboration d'un programme de développement durable à l'échelle du gouvernement. Tout aussi importantes sont les structures de gerance novatrices à mettre en place pour assurer une plus grande coordination et une meilleure coopération entre les divers ordres de gouvernement, notamment les gouvernements provinciaux, territoriaux et autochtones et les administrations municipales.

La conclusion de partenariats intra et intergouvernementaux représente un défi constant. Aussi, nous devons capitaliser sur

Plan d'action du bassin de Géorgie

Le Plan est conçu pour réunir les groupes intéressés à la santé des écosystèmes du bassin de Géorgie, notamment les administrations locales, les Premières nations, les groupes communautaires et les associations industrielles. Ces groupes s'efforcent de combler les lacunes environnementales du bassin de Géorgie en cernant les grands objectifs à atteindre pour créer des collectivités durables, assurer la pureté de l'air et de l'eau et protéger les habitats et les espèces. Cette démarche comporte l'élaboration d'outils permettant aux décideurs de faire de la planification durable, d'analyser la qualité de l'air dans la vallée du Fraser, de favoriser l'acquisition d'habitats importants et d'instituer de meilleures pratiques de gestion pour les zones coquillières.

www.pyr.ec.gc.ca/georgiabasin

nos réussites et continuer de promouvoir des mesures novatrices et pragmatiques pour en arriver à une collaboration efficace. Les priorités des trois prochaines années à cet égard ont trait aux partenariats sur les changements climatiques, à la qualité de l'eau et à la mise en œuvre de la Stratégie canadienne de la biodiversité.

Engagements :

- Diriger la mise en place d'un programme de développement durable à l'échelle du gouvernement.
- Élaborer et réaliser, avec les provinces, les territoires et les autres ministères fédéraux, un programme coopératif de mise en oeuvre de la Stratégie canadienne de la biodiversité sur les espèces envahissantes, en partageant l'accès aux ressources génétiques, à l'information biologique et à l'intendance.
- Élaborer des stratégies de rétablissement des espèces en péril en collaboration avec les provinces, les territoires, les ministères fédéraux, les peuples autochtones, les conseils de gestion de la faune, l'industrie et les organisations environnementales non gouvernementales, et consigner ces stratégies au registre public prévu par la *Loi sur les espèces en péril* (LEP).
- Préparer la documentation et fournir une expertise pour la prestation de la Stratégie de gestion de l'eau des Premières nations, en partenariat avec les Affaires indiennes et du Nord canadien et Santé Canada.
- Appuyer la création d'un système national de déclaration obligatoire des gaz à effet de serre (GES) en collaboration avec des partenaires fédéraux, provinciaux, territoriaux et autres pour répondre aux besoins nationaux en matière de déclaration.
- Concevoir et mettre en oeuvre conjointement avec Ressources naturelles Canada une enveloppe des nouvelles possibilités pour aider les provinces et les territoires à réduire leurs émissions de GES.
- Collaborer avec les gouvernements fédéral et provinciaux, les universités et le secteur privé pour que les décideurs aient accès aux scénarios de changements climatiques à l'échelle régionale.
- Élaborer, sous l'égide du Conseil canadien des ministres de l'environnement, une approche innovatrice de réduction des émissions de polluants des raffineries de pétrole.

Thème IV :

Gestion en fonction du développement durable

Environnement Canada se doit, en matière de développement durable, de faire preuve de leadership dans tout l'appareil gouvernemental fédéral. L'un des meilleurs moyens d'y parvenir est de laisser le moins d'empreintes

écologiques possible et de respecter notre engagement en matière de développement durable. Pour ce faire, le Ministère doit pouvoir compter sur la participation de tous ses employés. Il s'agit pour lui d'une occasion unique d'obtenir l'engagement de ses employés et de les inciter, à titre d'employés et de citoyens, à prendre des décisions favorables à l'environnement et au développement durable.

Résultat à long terme 4

Les activités fédérales sont gérées de façon durable et transparente et Environnement Canada donne l'exemple, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'appareil gouvernemental.

Résultat à moyen terme 4.1

Les employés et les gestionnaires d'Environnement Canada comprennent la notion de développement durable et en intègrent les principes à leurs décisions courantes. Cela est renforcé par l'intégration du système de gestion environnementale au cadre de la gestion et des activités du Ministère.

Les employés d'Environnement Canada sont au cœur même du succès des efforts du Ministère pour améliorer sa performance environnementale dans ses activités courantes, par exemple au moment de faire des acquisitions, d'adopter des pratiques ou d'imposer des normes pour les marchés conclus. Pour améliorer cette performance, nous devons nous assurer qu'ils disposent de l'information, de la formation, des moyens et de l'appui de la direction pour faire des choix durables.

Environnement Canada s'emploie déjà à réduire ses propres émissions de GES et à mettre au point un plan d'action pour limiter encore davantage ses rejets de carbone. Le Ministère élaborera des outils, adoptera des pratiques et des mécanismes modèles et fera preuve de leadership par la prise de mesures de réduction des émissions de GES, y compris les émissions de GES pour lesquelles il est directement ou indirectement imputable en vertu de l'initiative du Développement durable dans la grande maison fédérale, qui comprennent notamment celles résultant des voyages d'affaires et des déplacements des employés et de la consommation d'énergie dans les immeubles loués.

Les pratiques d'acquisition écologiques sont celles qui favorisent l'acquisition de biens et de services limitant au minimum la consommation de ressources naturelles, l'utilisation et la production de matières toxiques et les émissions de gaz à effet de serre ou d'autres polluants atmosphériques pendant la durée de vie des produits. En favorisant l'acquisition de produits et services verts, Environnement Canada réduit sa production de déchets, sa consommation d'eau et d'énergie et ses émissions de gaz à

effet de serre tout en aidant les entreprises qui mettent les considérations environnementales au premier rang de leurs préoccupations.

Environnement Canada s'est engagé à réduire les incidences environnementales de ses activités en appliquant une approche stratégique à sa gestion environnementale. En intégrant le Système de gestion environnementale (SGE), inspiré des directives ISO 14004, à son cadre de fonctionnement et de gestion, le Ministère s'assure qu'il a dûment tenu compte des considérations environnementales dans les prises de décisions.

Initiative fédérale Prêcher par l'exemple

Environnement Canada est co-président de l'initiative fédérale Prêcher par l'exemple, qui vise à cerner et à coordonner les occasions pour le gouvernement fédéral d'honorer son engagement d'être un chef de file du développement durable. L'initiative fédérale Prêcher par l'exemple encadre l'application du développement durable aux activités gouvernementales et d'autres mesures qui lui sont propres. Environnement Canada travaille de concert avec les autres ministères et organismes engagés dans cette initiative à l'uniformisation des méthodes de mesure et de production de rapports.

www.fhio.gc.ca

www.greeninggovernment.gc.ca

Engagements :

- Avoir recours aux mesures communes de la performance environnementale prévues dans l'initiative Prêcher par l'exemple pour faire rapport du rendement du Ministère.
- Amorcer l'élaboration et l'application de systèmes de gestion de l'environnement partagés pour les installations louées.
- Appliquer une politique de gestion du parc automobile respectueuse de l'environnement.
- Adopter un plan d'action en vue de la réduction des émissions de GES, incluant une « empreinte carbonique », pour dépasser l'objectif ministériel et servir d'exemple en matière de réduction des émissions de GES.
- Mettre en oeuvre des pratiques d'acquisition ministérielles étayant les objectifs de développement durable.

Résultat à moyen terme 4.2

La performance environnementale des activités du gouvernement du Canada s'est clairement améliorée.

Le rapport *Écologisation de la grande maison fédérale* de 2003 est le premier sommaire publié sur l'état de six secteurs opérationnels fédéraux. Il s'agit de la première tentative de rapport d'examen horizontal de l'ensemble de ces secteurs opérationnels essentiels de l'État. Il a permis de dégager des lacunes en matière d'information et d'autres obstacles à l'obtention d'un tableau détaillé de la situation. Au cours des prochaines années, on s'attaquera à un certain nombre de dossiers dont celui de la collecte des données, des indicateurs de rapport et des structures de gouvernance.

Environnement Canada assume également un rôle important dans la coordination d'un groupe récemment formé, au niveau des sous-ministres adjoints, pour la supervision de l'initiative fédérale Prêcher par l'exemple. Ces initiatives visent à renforcer l'établissement de la direction et de l'orientation stratégiques, à améliorer la coordination, à relever et affronter les obstacles au progrès et à améliorer la performance, sa mesure et la façon d'en faire rapport.

Engagements :

- Coordonner les activités du comité directeur des SMA pour l'initiative Prêcher par l'exemple.
- Promouvoir le Défi du leadership, une initiative visant à favoriser les mesures volontaires pour réduire les émissions de GES et mieux rejoindre les employés fédéraux dans les nombreux ministères, organismes et sociétés de l'État.

Promouvoir le développement durable dans tout l'appareil gouvernemental

La sauvegarde de notre patrimoine environnemental, au bénéfice de la génération actuelle et des prochaines générations, exige que tous les gouvernements et l'ensemble du Canada endossent l'environnement et le développement durable. Le gouvernement fédéral a fait des progrès notoires dans la mise en place de moyens pour gérer en fonction du développement durable depuis la mesure législative de 1995 qui a fixé les modalités de la SDD et créé le poste du Commissaire à l'environnement et au développement durable.

L'une des premières tentatives concertées de coordination des activités fédérales d'appui au développement durable a été le Forum des leaders sur le développement durable (2000), qui en a été un point marquant. Cette tribune a réuni des hauts fonctionnaires fédéraux et des représentants de haut niveau de divers secteurs de la société canadienne pour débattre de la démarche fédérale au développement durable et de grandes questions liées au développement durable au Canada. Huit thèmes favorisant une collaboration fédérale furent élaborés à partir des délibérations du Forum des leaders, thèmes qui sont toujours d'actualité dans le programme de développement durable du gouvernement fédéral.

Les mesures que le gouvernement fédéral a prises dernièrement, comme la Stratégie canadienne des océans (2002) et le Cadre stratégique pour l'agriculture (2002), se fondent encore sur cette concertation du gouvernement en faveur du développement durable et montrent que les considérations

environnementales, sociales et économiques s'intègrent peu à peu aux politiques et à la planification. De telles initiatives visent une utilisation encore plus poussée des techniques de gestion coordonnée et concertée par l'utilisation de partenariats et une plus grande mobilisation des intéressés à la cause des pratiques durables, responsables et concertées dans l'exploitation des ressources naturelles du pays.

De même, Environnement Canada défend vigoureusement l'intégration des questions environnementales aux programmes des autres ministères fédéraux. Le Ministère a mis au point un Cadre de gestion environnementale utilisable par tout l'appareil fédéral pour orienter l'élaboration et l'application du programme environnemental du gouvernement du Canada. Ce cadre guide les ministères à la fois sur le plan de la stratégie et des priorités internes et son objectif est de les amener à axer dorénavant la gestion environnementale sur la prévention et l'intendance.

Perspectives d'avenir

Il est vrai que nous avons progressé sur le plan de la collaboration fédérale, mais il reste encore du chemin à parcourir. Par nature, le développement durable transcende les différents secteurs, plusieurs ministères pouvant assumer la responsabilité d'aspects différents d'une même question, mais sans qu'aucun n'en exerce l'entière responsabilité. Les processus de conception des politiques, de prise de décisions et de mise en œuvre du développement durable doivent être intégrés à la fois horizontalement et verticalement.

De même, le gouvernement fédéral doit se donner de plus grands moyens d'évaluer et d'intégrer les incidences à long terme dans ses analyses et ses décisions. La tendance qui consiste à régler les besoins actuels sans tenir compte des besoins éventuels et les difficultés inhérentes à l'évaluation de ces derniers nuit à l'étude systématique des conséquences de nos actes pour les générations futures.

Les processus stratégiques et décisionnels doivent être mieux informés par une approche de gestion du cycle de vie qui prend en considération les effets environnementaux, sociaux et économiques tout au long du cycle de vie des procédés et des produits. Ainsi, au moment d'investir dans des immeubles, le gouvernement du Canada devrait s'assurer que les possibilités d'économies opérationnelles à plus long terme (par des mesures d'efficacité énergétique, etc.) soient intégrées aux décisions sur l'investissement de capitaux.

Environnement Canada se rend compte que la coopération offre beaucoup de possibilités favorables au développement durable. C'est pourquoi il cherche à promouvoir la collaboration interministérielle au sein de l'appareil fédéral. Le Ministère dirige conjointement le Comité de coordination pour l'environnement et le développement durable (CCEDD), un comité au niveau des sous-ministres, qui assure la direction stratégique des

priorités du gouvernement fédéral en matière d'environnement et de développement durable. Il dirige également des comités de soutien du CCEDD au niveau des sous-ministres adjoints et des directeurs, et le Réseau interministériel des stratégies de développement durable.

Par l'entremise de ces comités, le gouvernement met sur pied un programme qui s'adresse à l'ensemble de l'appareil fédéral et dont la mission est le développement durable et la coordination de certaines mesures prioritaires. L'un des résultats notables de cette démarche a été la présentation d'un document sur les progrès du gouvernement du Canada en matière de développement durable à l'occasion du Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg (SMDD), qui s'est déroulé d'août à septembre 2002.

Environnement Canada continuera de travailler avec les autres ministères pour cerner les domaines où une participation et une collaboration accrues donneront des résultats appréciables, au Canada et à l'étranger. Il se chargera de l'élaboration d'un programme pangouvernemental qui présenterait une vision du développement durable au Canada et les champs d'action pour la réaliser.

Initiatives actuelles à l'échelle du gouvernement

Les travaux amorcés par plusieurs ministères dans des domaines communs offrent l'occasion de faire progresser le développement durable à long terme. On compte, parmi ces initiatives :

Le gouvernement fédéral et l'eau

Les questions internationales touchant l'eau, la protection de l'habitat du poisson, la prévention de la pollution aquatique, la protection de la biodiversité et l'approvisionnement en eau dans les installations fédérales et, en partenariat, dans les communautés des Premières nations sont tous des domaines de compétence fédérale.

Environnement Canada réalise une part appréciable des travaux de recherche et de surveillance et participe activement à la modélisation de la gestion de l'eau au Canada. Le Ministère collabore aussi étroitement avec d'autres gouvernements et d'autres instances à l'élaboration de lignes directrices sur la qualité de l'eau et de stratégies d'utilisation durable de l'eau.

Ce vaste éventail de dossiers et d'activités met à contribution au moins dix-neuf ministères fédéraux. Ces derniers collaborent à l'élaboration d'une méthode stratégique intégrée qui assurerait la salubrité et la sécurité des ressources en eau au Canada en mettant l'accent sur la protection de la santé humaine, l'état des écosystèmes, l'utilisation durable et productive des ressources en eau, et la prévention et l'atténuation des incidences des épisodes météorologiques extrêmes. Les ministères collaborent également avec nous à la promotion des méthodes et des moyens d'action du Canada à l'étranger. Un cadre général de gestion de l'appareil fédéral est en cours d'établissement. Ce cadre nous donnera l'assurance que tout ce travail est dûment coordonné et axé sur la réalisation efficace de nos objectifs.

Environnement Canada joue un rôle de premier plan quant à la coordination de la contribution fédérale aux politiques internationales sur l'eau, bien qu'il collabore étroitement avec d'autres ministères et intervenants. Nous voulons étoffer la recherche dans le domaine de l'eau et la surveillance de l'eau, en améliorant la gouvernance à l'échelle nationale et au gouvernement fédéral, et jeter les bases de son utilisation durable au Canada, notamment en créant des instruments d'intervention économique. Nous voulons également assurer que le Canada apporte son concours stratégique aux enjeux prioritaires planétaires dans le domaine de l'eau, y compris ses engagements à l'égard des Objectifs de développement pour le millénaire et du Sommet mondial sur le développement durable sur l'eau et les mesures d'assainissement.

Prêcher par l'exemple

Le gouvernement du Canada entend s'imposer comme un modèle de développement durable dans ses activités en favorisant l'adoption de la prévention de la pollution et de démarches et de pratiques écologiquement responsables dans tous ses ministères et organismes.

Le gouvernement fédéral est le plus grand employeur du Canada. Il détient un parc automobile de quelque 23 000 véhicules et occupe 25 millions de mètres carrés en locaux dans plus de 50 000 immeubles. Rendre ses opérations plus durables signifie inciter ses employés à intégrer cette notion à leurs décisions courantes. Tous les employés fédéraux doivent contribuer à la réduction des empreintes écologiques des activités gouvernementales. Environnement Canada participe à cet engagement en donnant l'exemple par diverses mesures internes ou à l'échelle du gouvernement.

Environnement Canada continuera d'assumer un rôle de premier plan dans l'initiative fédérale Prêcher par l'exemple qui regroupe 29 ministères. Jusqu'ici, nous avons sensiblement réduit nos émissions de GES en abaissant la consommation d'énergie de nos immeubles et de nos véhicules, en achetant de l'énergie « verte », en appuyant un projet pilote de laissez-passer pour le transport en commun avec trois autres ministères dans la région de la Capitale nationale, et en participant aux Conférences sans émission nette de carbone. Nous continuerons d'élaborer et de promouvoir des instruments de réduction des émissions et de fournir aux ministères de l'information sur les opérations durables au sein de l'appareil gouvernemental. Environnement Canada entend également prendre une part active, à l'échelle gouvernementale, à l'exécution de certaines mesures, surtout dans les domaines des achats « verts » et de la mise en œuvre du Système de gestion environnementale.

Responsabilité sociale des entreprises

La responsabilité sociale des entreprises (RSE), souvent envisagée sous l'angle d'une contribution des entreprises au développement durable, est l'un des moyens par lesquels ces dernières intègrent leurs objectifs économiques, environnementaux et sociaux tout en favorisant l'innovation, en satisfaisant aux attentes et aux engagements des intervenants et en maintenant ou en rehaussant du même coup leur valeur commerciale pour leurs actionnaires. Les engagements et les activités de la RSE visent habituellement des aspects du comportement d'une entreprise sur des sujets aussi essentiels que la protection de l'environnement, la santé et la sécurité, les droits de la personne, la gouvernance institutionnalisée, le développement communautaire et autres sujets de même nature.

Le gouvernement du Canada élabore actuellement une approche fédérale à l'égard des résultats et des objectifs stratégiques à long terme de la RSE. Par exemple, Environnement Canada et d'autres ministères fédéraux collaborent actuellement avec des entreprises et d'autres intervenants à la promotion de l'innovation et de la performance environnementale dans le secteur des entreprises canadiennes en favorisant et en soutenant le leadership en matière de développement durable de celles-ci. En élargissant et en renforçant l'intégration des considérations économiques, sociales et environnementales à leurs stratégies et à leurs pratiques, les entreprises canadiennes peuvent devenir plus concurrentielles grâce à leur réputation, au pays et à l'étranger, de chefs de file de l'innovation et du développement durable.

Ainsi, les ministères fédéraux mettent l'accent sur les thèmes et les priorités stratégiques suivants :

- s'assurer de l'existence d'une bonne performance sociale et environnementale et saisir l'occasion de faire avancer la cause de la RSE lorsqu'elle se présente;
- favoriser, promouvoir et reconnaître les meilleures pratiques en matière de RSE;
- élaborer et diffuser des outils utiles de RSE et faire rapport des approches ainsi que des normes volontaires nationales et internationales;
- soutenir le développement du capital humain et des compétences des ressources humaines pour enrichir leur savoir-faire en matière de RSE.

Environnement Canada s'engage, en collaboration avec d'autres ministères fédéraux, des entreprises et d'autres intervenants, à soutenir et à défendre les principes et outils de la RSE pour aider l'industrie canadienne à devenir un chef de file en matière de développement durable, d'innovation et de performance.

Engagement d'Environnement Canada à l'égard de l'intendance à l'échelle mondiale

À cette heure de la mondialisation et dans notre monde toujours plus interdépendant, le programme international en matière d'environnement et de développement durable prend de plus en plus d'importance. Il y a de cela presque deux décennies, la Commission mondiale sur l'environnement et le développement des Nations Unies, « la Commission Brundtland », établissait des liens entre les défis mondiaux que posent la dégradation de l'environnement, la pauvreté et le développement et proposait la durabilité comme nouvelle conception du développement.

Le « Sommet de la Terre » des Nations Unies, tenu à Rio de Janeiro, Brésil en 1992, a permis de cerner les principes fondamentaux et de définir un programme d'action pour réaliser le développement durable à l'échelle mondiale, nationale et régionale. Le Sommet a donné lieu à la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, à la Déclaration de principes relatifs aux forêts, à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, à la Convention sur la diversité biologique et à Action 21, un plan d'action pour le développement durable au XXI^e siècle.

Environnement Canada continue de donner suite à ces engagements en matière d'environnement et de développement durable, et à d'autres engagements internationaux du même genre, et de concentrer ses efforts de portée internationale comme le programme pour la santé humaine et l'environnement, la gouvernance de l'environnement et les liens entre le commerce et l'environnement, où son apport à la durabilité est valable.

Les interactions entre la santé humaine et la dégradation de l'environnement sont au cœur même du développement durable. La dégradation de l'environnement est connue pour être un élément important de bon nombre des principales causes de maladie, d'hospitalisation et de décès à l'échelle mondiale. Environnement Canada a contribué à faire de la santé humaine et de l'environnement une priorité au Canada, dans les Amériques et dans le monde. De concert avec Santé Canada, Environnement Canada copréside le Groupe de travail des ministres de la Santé et de l'Environnement des Amériques (MSEA) afin que la santé et l'environnement y soient une priorité. Ces ministères codirigent aussi l'Initiative sur les liens entre la santé et l'environnement, une initiative d'envergure mondiale pour l'établissement de meilleurs liens entre les politiques gouvernementales et la santé humaine et l'environnement.

Une bonne gouvernance, tant à l'échelle nationale qu'internationale, s'avère essentielle au développement durable. Le fait que l'honorable David Anderson, ministre de l'Environnement, ait occupé, de 2001 à 2003, la présidence du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a placé le Canada à l'avant-garde du dialogue mondial sur les enjeux de la gouvernance internationale de l'environnement. De plus, Environnement Canada milite, au sein du gouvernement du Canada, pour la pleine mise en œuvre des recommandations formulées par le Groupe intergouvernemental des ministres sur la gouvernance environnementale internationale pour renforcer le cadre de coopération pour une action environnementale.

Au cours des dernières décennies, le commerce international, les mouvements de capitaux et les règles qui les régissent sont devenus l'un des plus importants facteurs du développement économique, environnemental et social. Les liens entre le commerce et l'environnement sont complexes et nombreux. Environnement Canada collabore avec d'autres ministères fédéraux à promouvoir l'appui mutuel du commerce et de l'environnement dans le cadre d'ententes commerciales internationales, comme l'Accord de libre-échange nord-américain, et au sein d'organisations, notamment l'Organisation mondiale du commerce. Le Ministère participe aussi à l'évaluation environnementale de négociations commerciales, une importante initiative fédérale dirigée par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international.

Le Canada et la communauté internationale ont réalisé des progrès dans bon nombre de dossiers du développement durable, mais il reste des défis importants à relever pour que nous puissions satisfaire aux besoins de la population mondiale et respecter les limites écologiques. L'un des plus importants est celui de la lutte contre la pauvreté, un principe clé du développement durable et l'un des premiers objectifs d'ententes internationales récentes, notamment celles des Objectifs du millénaire pour le développement des Nations Unies et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg du Sommet mondial sur le développement durable de 2002.

Sommet mondial sur le développement durable

Le Sommet mondial sur le développement durable (SMDD) a eu lieu à Johannesburg, en Afrique du Sud, du 26 août au 4 septembre 2002. Il a réuni des chefs d'états et des gouvernements, des organismes des Nations Unies, des institutions financières multilatérales, des organisations non-gouvernementales, des entreprises et des groupes importants qui ont ainsi eu une occasion toute particulière d'examiner les progrès accomplis au cours des dix années qui se sont écoulées depuis le Sommet de la Terre et de se concentrer sur la mise en œuvre des ententes conclues et le respect des engagements pris. Trois résultats majeurs ont été obtenus : une déclaration politique, divers partenariats de mise en œuvre et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg.

Après le Sommet, le gouvernement du Canada, sous les auspices du Secrétariat canadien du Sommet de la Terre, a élaboré les bases d'un plan pour assurer le suivi du SMDD. Ces travaux portent sur les questions et les engagements du Plan de mise en œuvre de Johannesburg qui exige la prise de mesures par les ministères fédéraux, et sont une ressource importante pour ceux-ci, dont Environnement Canada, car ils constituent une première étape de la mise en œuvre. Ils seront poursuivis au niveau interministériel pour renforcer le processus et les plans et ainsi assurer la concrétisation des engagements pris au SMDD.

Le tableau B à la page 32 résume divers engagements du SMDD sur lesquels Environnement Canada concentrera ses efforts au cours des prochaines années en travaillant au sein du Ministère et en collaborant avec d'autres ministères fédéraux et des secteurs de la société.

Le Canada s'intéresse de façon particulière à divers domaines prioritaires clés depuis la fin du Sommet. À Environnement Canada, ceux-ci comprennent l'Initiative sur les liens entre la santé et l'environnement (ILSE), menée conjointement par Environnement Canada et Santé Canada, et un appui au Programme de surveillance de la qualité de l'eau douce du système mondial de surveillance continue de l'environnement du PNUE, qui sera revitalisé. Les autres domaines prioritaires ont trait à l'élargissement de l'Initiative des villes durables, dirigée par Industrie Canada, et au Secrétariat du Réseau international des forêts modèles, dirigé par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international.

Tableau B

Engagements pris au SMDD (texte adapté)

Modification des tendances non durables de la consommation et de la production

Favoriser et promouvoir l'élaboration d'un cadre de programmes d'une durée de dix ans à l'appui des initiatives régionales et nationales afin d'accélérer l'adoption d'une consommation et d'une production durables. (Voir l'engagement 15a-d, f du *Plan de mise en œuvre de Johannesburg*. (PMEJ)

Accroître la responsabilité et l'imputabilité environnementales et sociales des entreprises. (PMEJ, 18)

Inciter les autorités compétentes, de tous les niveaux, à prendre en compte le développement durable au moment de la prise de décisions, notamment pour la planification du développement national et local, l'investissement dans les infrastructures, le développement commercial et les acquisitions publiques. (PMEJ, 19a)

Prévenir et minimiser la production de déchets et maximiser la réutilisation, le recyclage et l'utilisation de matériaux de remplacement écologiques, cela avec la participation des autorités gouvernementales et de tous les intervenants. (PMEJ, 22a)

Réitérer l'engagement, formulé dans Action 21, envers la bonne gestion des substances chimiques tout au long de leur cycle de vie et des déchets dangereux aux fins du développement durable et de la protection de la santé humaine et de l'environnement. Cela par l'utilisation de procédures scientifiques transparentes d'évaluation et de gestion des risques, en appliquant l'approche de précaution énoncée dans le principe 15 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement. (PMEJ, 23b-g)

Protection et gestion des ressources naturelles à la base du développement économique et social

Diminuer de moitié, d'ici 2015, la proportion de personnes qui n'ont pas accès, physiquement ou financièrement, à de l'eau potable, tel que décrit dans la Déclaration du millénaire, ou qui n'ont pas accès à des installations sanitaires de base. (PMEJ, 25)

Élaborer des plans de gestion intégrée des ressources en eau et d'utilisation efficace de l'eau d'ici 2005. (PMEJ, 26a-g)

Améliorer la gestion des ressources en eau et la connaissance scientifique du cycle de l'eau par la collaboration à des travaux mixtes d'observation et de recherche et, à cette fin, favoriser et promouvoir le partage des connaissances et accroître les capacités et le transfert technologique. (PMEJ, 28)

Favoriser la mise en application, pour 2010, de la démarche écosystémique dans l'optique de la Déclaration de Reykjavik sur la pêche responsable dans l'écosystème marin et de la décision V/6 de la Conférence des parties de la Convention sur la diversité biologique. (PMEJ, 30d)

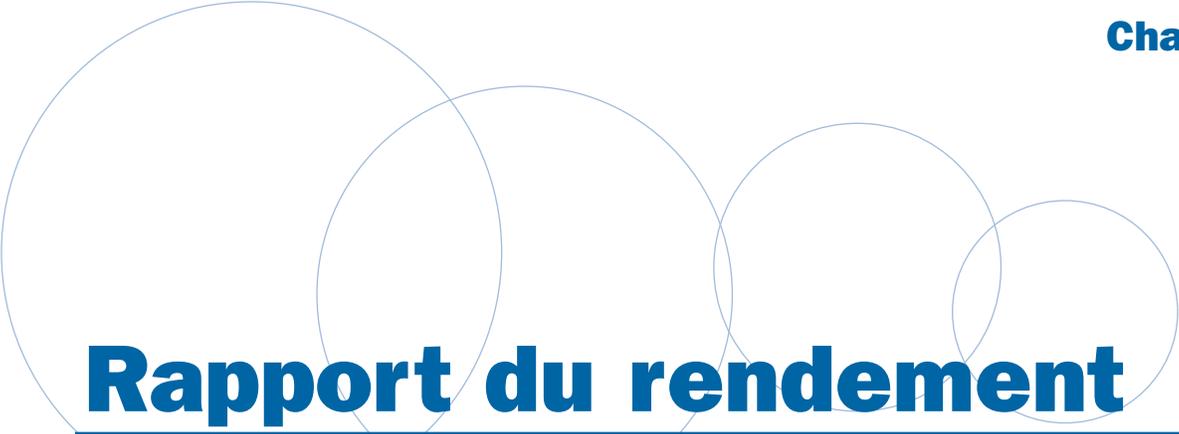
Faire progresser la mise en œuvre du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres et de la Déclaration de Montréal sur la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres. (PMEJ, 33a-d)

Accroître la collaboration internationale, régionale et nationale pour la réduction de la pollution atmosphérique, notamment la pollution atmosphérique transfrontalière, les dépôts acides et l'appauvrissement de la couche d'ozone. (PMEJ 39)

Négocier, dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique et l'optique des lignes directrices de Bonn, un régime international visant à promouvoir et à sauvegarder le partage juste et équitable des avantages tirés de l'utilisation des ressources génétiques. (PMEJ, 44o)

Tableau B (suite)

Engagements pris au SMDD (texte adapté)	
<p>Santé et développement durable</p>	<p>Mettre sur pied, selon les besoins, des initiatives internationales d'obtention de moyens pour évaluer les liens entre la santé et l'environnement et utiliser ces connaissances pour élaborer des politiques nationales et régionales plus efficaces et contrer les menaces environnementales pour la santé humaine. (PMEJ, 54k)</p> <p>Réduire l'incidence des maladies respiratoires ou autres résultant de la pollution atmosphérique, en portant une attention particulière aux femmes et aux enfants, en raffermissant et en soutenant la réduction des émissions par l'utilisation de carburants plus propres et de techniques modernes de lutte antipollution. (PMEJ, 56c)</p>
<p>Modes de mise en œuvre</p>	<p>Favoriser l'option « éducation » pour promouvoir le développement durable. (PMEJ, 124a-d)</p>
<p>Cadre institutionnel du développement durable</p>	<p>Mettre en œuvre la décision sur la gouvernance environnementale internationale adoptée par le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement au cours de la septième séance spéciale, et inviter l'Assemblée générale, au moment de la cinquante-septième séance, à examiner la question importante et complexe d'une participation universelle au Conseil d'administration et au Forum ministériel mondial sur l'environnement. (PMEJ, 140d)</p> <p>Continuer à promouvoir des démarches cohérentes et coordonnées pour l'adoption de cadres institutionnels du développement durable à tous les niveaux nationaux par, au besoin, la création ou le renforcement des pouvoirs et des mécanismes actuels nécessaires à l'élaboration de politiques de même qu'à la coordination, l'adoption et l'application de lois. (PMEJ, 162a)</p> <p>Faire progresser la formulation et l'élaboration d'une stratégie nationale de développement durable. (PMEJ, 162b)</p>



Rapport du rendement

La mesure du rendement est un élément clé de la gestion publique moderne et est essentielle au Ministère pour rendre compte des progrès accomplis en matière de développement durable. Environnement Canada utilise encore plus la mesure et le rapport du rendement fondé sur les résultats pour sa *Stratégie de développement durable 2004-2006*.

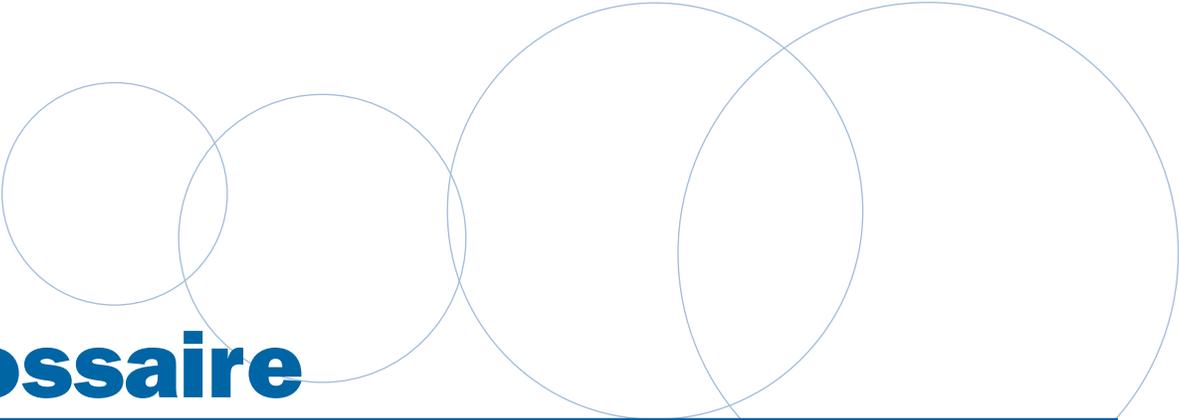
Nous avons resserré les attentes et les obligations de rendre compte du rendement pour la Stratégie et nous mettrons l'accent sur le rapport des résultats significatifs.

Des mesures du rendement de la SDD 2004-2006 seront faites pour les engagements et feront l'objet d'un compte rendu annuel dans le Rapport ministériel sur le rendement, comme pour la stratégie précédente. L'évaluation du rendement portant sur les résultats à moyen terme sera effectuée à mi-parcours et à la fin de la durée de trois ans de la stratégie afin de fournir une évaluation cumulative détaillée des résultats des engagements. Cette mesure du rendement sera accompagnée d'évaluations qualitatives.

Au moment d'élaborer les mesures du rendement, particulièrement celles des engagements, nous nous sommes efforcés de choisir des mesures dont le résultat escompté était clair, compréhensible et défini dans le temps.

De même, la responsabilisation ministérielle a été établie tant pour les engagements que pour les résultats à moyen terme et vise la mise en oeuvre, la mesure du rendement et les rapports.

Cette amélioration de la mesure du rendement et des rapports devrait dresser un tableau plus clair et plus représentatif des progrès du Ministère en matière de développement durable.



Glossaire

Conférences sans émission nette de carbone – Le concept des conférences sans émission nette de carbone est fondé sur le principe des échanges de droits d'émission du Protocole de Kyoto et permet de compenser les émissions de GES produites par les activités d'une conférence par l'achat de crédits de carbone. La détermination des émissions de GES produites par une conférence est fondée sur les déplacements sur de longues distances, les déplacements locaux et l'hébergement de chaque participant.

Changement climatique – Réchauffement de l'atmosphère de la terre causé par l'augmentation de certains gaz dans l'atmosphère qui absorbent les rayonnements émis par la terre, retardant ainsi la perte d'énergie du système vers l'espace.

Écoefficience – Les pratiques écoefficientes comprennent : la réduction de l'intensité matérielle des produits et des services, la réduction de l'intensité énergétique des produits et des services, la réduction de la dispersion des substances toxiques, l'accroissement de la capacité de recyclage des matières, l'utilisation maximale des ressources renouvelables, l'accroissement de la durabilité des produits et l'augmentation de l'intensité d'utilisation des produits et des services.

Empreinte écologique – Quantité de terres et d'eau productives nécessaire à une population donnée pour produire toutes les ressources qu'elle consomme et pour absorber tous les déchets qu'elle produit, en utilisant la technologie la plus récente.

Écosystème – Association intégrée et stable des ressources vivantes et non vivantes dans un lieu physique défini.

Approche écosystémique – Conception de politiques, de programmes et d'activités tenant compte des caractéristiques uniques et fondamentales de chaque écosystème et reconnaissant l'interdépendance des systèmes social, économique et environnemental.

Système de gestion de l'environnement (SGE) – Approche systématique par laquelle les organisations intègrent les facteurs environnementaux au processus décisionnel et aux activités courantes. Il constitue également un cadre pour le suivi, l'évaluation et la communication du rendement environnemental. Un SGE assure, dans une certaine mesure, que les risques majeurs pour l'environnement et les responsabilités sont déterminés, minimisés et gérés.

Gaz à effet de serre – Gaz de l’atmosphère qui piègent l’énergie solaire et contribuent ainsi à élever les températures à la surface. Le principal gaz à effet de serre à l’origine du changement climatique est le dioxyde de carbone, un sous-produit de la combustion des combustibles fossiles.

Indicateur – Une statistique ou un paramètre clé ciblé, suivi au fil du temps, qui reflète ou résume les tendances des conditions sociales, économiques et environnementales.

Processus décisionnel intégré – Approche à la planification et au processus décisionnel qui assure des progrès pour chacune et toutes les dimensions – sociale, économique et environnementale – du développement durable.

ISO 14004 – La série de normes ISO 14000 est un groupe de normes de gestion de l’environnement élaborées par l’Organisation internationale de normalisation (ISO). Les normes ISO 14004 sont conçues pour servir de cadre internationalement reconnu à la gestion, à la mesure, à l’évaluation et à la vérification environnementales.

Capital naturel – Réfère aux ressources naturelles et aux systèmes écologiques qui fournissent des éléments essentiels à la vie de la société et de toutes les créatures vivantes. Le terme est un prolongement de la notion économique de capital aux « biens et services » environnementaux. Il se réfère à un ensemble (p. ex., une forêt) qui produit une série de biens (p. ex., de nouveaux arbres) et de services (p. ex., le piégeage du carbone, la lutte contre l’érosion, l’habitat).

Prévention de la pollution – Application de processus, de pratiques, de matériaux, de produits ou d’énergie pour éviter ou minimiser la création de polluants ou de déchets et réduire le risque global pour la santé humaine ou l’environnement.

Triple enjeu – Principe commercial de mesure du rendement des entreprises en fonction de trois facteurs : les préoccupations économiques, la durabilité environnementale et la responsabilité sociale.



Profil du Ministère

Environnement Canada a été créé en 1971 et a reçu pour mandat : la préservation et l'amélioration de la qualité de l'environnement naturel, y compris la qualité de l'eau, de l'air et du sol, la conservation des ressources renouvelables du Canada, y compris les oiseaux migrateurs et d'autres espèces de la flore et de la faune non indigènes, la conservation et la protection des ressources en eau du Canada, la prestation de services météorologiques, l'application des règles de la Commission mixte internationale Canada-États-Unis qui ont trait aux eaux limitrophes et la coordination des politiques et des programmes fédéraux en matière d'environnement.

Aujourd'hui, Environnement Canada s'acquitte de son mandat en agissant dans trois grands secteurs prioritaires : la réduction des incidences sur la santé et la sécurité des menaces environnementales, le maintien de notre environnement naturel et la lutte contre les changements climatiques. Le Ministère applique une structure par secteurs d'activité pour s'acquitter de son mandat envers les Canadiens. Chacun des quatre secteurs, qui établissent le cadre de responsabilisation et de gestion à l'interne et de compte rendu à l'externe, est orienté par un résultat stratégique à long terme, à savoir :

Environnement sain : pour protéger les Canadiens et leur environnement des sources de pollution nationales et mondiales;

Nature : pour maintenir la biodiversité dans des écosystèmes sains;

Prévisions météorologiques et environnementales : pour aider les Canadiens à s'adapter à leur environnement d'une façon qui protège leur santé et leur sécurité, optimise leurs activités économiques et améliore la qualité de l'environnement;

Gestion, administration et politiques : pour assurer une politique stratégique et une gestion efficace et ainsi obtenir des résultats en matière d'environnement.

D'un point de vue organisationnel, Environnement Canada est divisé en cinq services, dirigés par des sous-ministres adjoints et en cinq régions, dirigées par des directeurs généraux régionaux. Les responsables de l'organisation doivent rendre compte de l'atteinte des résultats prévus énoncés dans les plans des secteurs d'activité, et de la gestion de leurs services. Les structures organisationnelles du Ministère sont appariées aux secteurs d'activité par une formule de gestion matricielle qui permet d'obtenir une direction et une gestion des programmes cohérentes et coordonnées tout en étant axée sur des services à la clientèle respectueux des différences régionales.

La prestation des programmes fait appel aux connaissances scientifiques et techniques au sein du Ministère qui sont liées à une connaissance régionale approfondie des facteurs sociaux, culturels et économiques qui façonnent les attitudes, les perceptions et les comportements. Les bureaux régionaux d'Environnement Canada diffusent la vision nationale en matière d'environnement au niveau local. Ils collaborent avec les provinces, les territoires, les collectivités et d'autres intervenants partout au pays en fournissant des informations et des outils scientifiques pour la prise de mesures particulières et en renforçant la capacité de tous les intervenants à apporter des changements qui amélioreront la qualité de vie.

Application du cadre de la SDD d'Environnement Canada aux priorités du Ministère

Pour la SDD 2004-2006, nous avons pris des mesures pour montrer l'influence de la Stratégie sur la réalisation des politiques et programmes prioritaires du Ministère : aller de l'avant en matière de changements climatiques, assurer le maintien de nos ressources naturelles et réduire les incidences des menaces environnementales sur la santé et la sécurité. L'annexe B décrit enjeux importants du développement durable pour chacune des trois priorités et les engagements de la SDD qui s'y rattachent. Cette partie a pour objet de donner une meilleure vue d'ensemble du rôle et de la place de la Stratégie au sein du Ministère.

Aller de l'avant en matière de changements climatiques

La recherche scientifique montre que l'augmentation des GES résultant d'activités humaines (surtout la combustion de combustibles fossiles), liée à la déforestation, modifie l'effet de serre naturel et provoque une augmentation de la température moyenne de la terre. À l'échelle de la planète, cela aura une incidence sur la qualité de la vie d'un grand nombre de personnes et pourra avoir des effets dévastateurs dans plusieurs pays, incluant ceux situés au nord, dont le Canada. Au Canada, les changements climatiques affecteront les secteurs des ressources, tels que la pêche, l'agriculture et la foresterie, les collectivités côtières et nordiques de même que les lacs et les cours d'eau.

Les changements climatiques peuvent être perçus comme l'enjeu ultime du développement durable. Le Canada se doit de préparer la voie qui permettra à son économie de continuer à prospérer tout en réduisant l'intensité de ses émissions de GES, c'est-à-dire que chaque unité de produit intérieur brut s'accompagnera de moins d'émissions de GES. Nous devons également nous adapter aux effets des changements climatiques dont plusieurs sont inévitables, même s'il y a réduction importante des GES. Les changements climatiques posent un défi, mais présentent aussi des occasions dans des secteurs tels que l'innovation, l'efficacité énergétique, les transports, l'agriculture et la foresterie. Le respect de nos engagements dans ce domaine permettra d'améliorer la qualité de vie des Canadiens.

Environnement Canada partage, avec Ressources naturelles Canada, la responsabilité de divers programmes, politiques et initiatives scientifiques connexes aux changements climatiques. Le *Plan du Canada sur les changements climatiques* est l'un d'eux. Le Ministère est le responsable fédéral de la science des changements climatiques. Il réalise et soutient une large gamme d'activités connexes à la surveillance, à la modélisation, à la recherche sur les processus et à l'évaluation des incidences et de l'adaptation.

Le respect de nos obligations internationales en matière de changements climatiques nous offre de nouvelles occasions : de rendre notre économie plus innovatrice, de faire du Canada un chef de file de la technologie environnementale, d'obtenir un avantage concurrentiel dans l'économie du savoir et de participer à relever les défis du Canada en matière de développement durable. Passer sans heurts vers une société plus efficiente du point de vue énergétique et produisant moins d'émissions est un défi que chaque pays devra relever au cours des prochaines décennies. Le *Plan du Canada sur les changements climatiques* est ancré dans la vision d'une société responsable, efficiente sur le plan énergétique et innovatrice qui possède une longue expérience de chef de file dans la production d'énergie.

Information pour la prise de décisions

Il nous faut mieux comprendre les incidences physiques, écologiques et sociales interdépendantes des changements climatiques sur les collectivités canadiennes pour prendre les bonnes décisions afin de contrer les changements climatiques, discuter des politiques et élaborer des stratégies d'adaptation. Environnement Canada, par l'entremise du programme de recherche du Service météorologique du Canada, continuera d'effectuer le suivi du climat par ses réseaux de surveillance, et de perfectionner et d'appliquer des modèles climatiques à des scénarios fiables qui présentent des extrêmes climatiques et la variabilité d'un climat en évolution.

Instruments novateurs

La démarche qu'adopte Environnement Canada en matière de changements climatiques donnent l'occasion d'appliquer les mécanismes du marché à ce domaine et à d'autres enjeux environnementaux. Au moment des négociations internationales sur les mécanismes de Kyoto, le Canada a défendu avec vigueur les règles permettant au marché d'être prospère. Notre plan national

repose sur l'échange de droits d'émission et d'autres solutions axées sur le marché.

Un autre progrès notoire est le système de compensation, à l'appui du système des gros émetteurs finaux, qui sera élaboré en collaboration avec Ressources naturelles Canada. Ce système prévoit des objectifs, l'échange de droits d'émission et des exigences canadiennes de déclaration obligatoire des GES.

Partenariats pour le développement durable

Le *Plan du Canada sur les changements climatiques* précise des mesures pour cinq grands secteurs : les transports, le logement et les édifices commerciaux ou institutionnels, les gros émetteurs finaux, les petites et moyennes entreprises et le marché international. Pour atteindre les cibles de chaque secteur, Environnement Canada collaborera avec d'autres ministères fédéraux et les provinces et territoires intéressés à la définition et à l'établissement des domaines de coopération en matière de changements climatiques. L'un des mécanismes prévus est l'enveloppe des nouvelles possibilités conçue et mise au point en collaboration avec Ressources naturelles Canada.

Le Canada, par son engagement à Kyoto, doit faire rapport à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques des progrès « pouvant être démontrés ». Il sera nécessaire d'améliorer l'Inventaire national du Canada et d'établir un registre national.

Le Ministère continuera de participer aux négociations internationales qui portent de plus en plus sur l'après-Kyoto et prévoient notamment de nouveaux engagements. Cela constituera une très bonne occasion de promouvoir les pratiques du développement durable à l'échelle internationale. Les négociations bénéficieront des connaissances scientifiques les plus récentes sur les changements climatiques.

Bien que la majorité des Canadiens soient au fait de l'enjeu des changements climatiques et que beaucoup reconnaissent pouvoir agir personnellement dans ce domaine, les émissions de GES ont continué d'augmenter à la fin des années 1990. Les activités courantes des Canadiens sont à l'origine de plus du quart des émissions totales de GES au pays. Une campagne de marketing social sur les changements climatiques incitera chaque Canadien à réduire ses émissions d'une tonne par année, soit de 20 % environ. À cette fin, Environnement Canada collaborera avec les provinces, les territoires et les collectivités et fournira de l'information et des outils pour la réduction des émissions de GES à la maison, au travail et sur la route.

Maintien de notre environnement naturel

Les écosystèmes subissent les assauts constants de nombreux agents de stress, comme la croissance démographique, l'activité industrielle et l'utilisation non durable des terres. Ces activités donnent lieu à une augmentation de la pollution de l'air et de l'eau et à la disparition d'habitats nécessaires au maintien de l'équilibre naturel entre les organismes vivants et leur environnement. Les pressions humaines sur la biodiversité, dont l'urbanisation, l'intensification agricole et l'extraction des ressources, provoquent la perte et la fragmentation d'habitats et des modifications importantes aux populations animales et végétales, qui vont du déclin à la surabondance.

Environnement Canada favorise le maintien de la biodiversité et de la santé des écosystèmes en élaborant des stratégies mixtes de durabilité pour la flore, la faune et les écosystèmes au pays, en participant à l'étude scientifique des écosystèmes et en concluant des partenariats pour améliorer l'état d'écosystèmes importants du point de vue national. Il s'acquitte de responsabilités

fédérales en matière de gestion des oiseaux migrateurs, des espèces en péril et des ressources en eau douce et en terres humides, et élabore les politiques et les pratiques en sciences et technologie (S-T) appliquées dans l'ensemble du Ministère.

Le maintien de notre environnement naturel offre des occasions appréciables de promouvoir le développement durable à l'échelle des écosystèmes, des collectivités et des régions. Les grands défis du développement durable sont liés à l'acquisition de connaissances nouvelles et à l'élaboration d'indicateurs pour la prise de décisions et l'établissement de partenariats, particulièrement avec d'autres ordres de gouvernement.

Information pour la prise de décisions

Notre aptitude à assurer un environnement propre et sain aux Canadiens dépend de notre capacité de comprendre comment les agents de stress d'origine humaine influent sur nos écosystèmes, et à communiquer cette connaissance aux Canadiens et à la communauté mondiale pour son intégration aux processus décisionnels.

Au cours des trois prochaines années, Environnement Canada mettra l'accent sur l'élaboration de modèles et d'outils pour l'analyse intégrée de la qualité et de la disponibilité de l'eau, et sur l'application de cette information aux problèmes de sa gestion durable. Le Ministère élaborera aussi des normes agroenvironnementales nationales sur la qualité et la conservation de l'eau, les pesticides, la qualité de l'air et la biodiversité.

Instruments novateurs

L'un des principaux instruments dont dispose le Ministère pour influencer le comportement des propriétaires fonciers est le Programme des dons écologiques. Ce programme sera évalué et élargi au cours des trois prochaines années.

Partenariats pour le développement durable

Il nous faut, pour mieux atteindre nos objectifs de développement durable, améliorer la gouvernance de la mise en œuvre de diverses stratégies et lois, comme les Programmes relatifs aux écosystèmes, la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) et la Stratégie canadienne de la biodiversité.

La mise en œuvre de la LEP, et des activités provinciales et territoriales connexes dans le cadre de l'Accord pour la protection des espèces en péril, s'avère très utile aux Canadiens pour renouveler leur approche à la conservation de la vie sauvage, à la protection et à la conservation des habitats et à l'obtention de nouvelles ressources pour les programmes de conservation. L'application de la LEP constitue une bonne occasion d'élaborer de nouveaux modèles de partenariats avec les collectivités, les peuples autochtones, les provinces, les territoires, les autres ministères, les conseils de gestion de la faune, l'industrie, les organisations non gouvernementales, etc.

De même, Environnement Canada collaborera avec l'industrie, dans le cadre de l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord, afin d'influer sur les décisions et pratiques régissant l'utilisation des terres servant d'habitats aux oiseaux migrateurs.

Réduction des incidences sur la santé et la sécurité des menaces environnementales

Le Ministère met l'accent sur quatre enjeux :

Air pur : La qualité de l'air est un enjeu local et régional qui dépend des activités humaines, des conditions météorologiques et de la topographie. La qualité de l'air influe sur notre santé – un air plus propre signifie moins de maladies respiratoires, moins de crises d'asthme, moins d'hospitalisations et moins de décès prématurés – ainsi que sur l'habitat de la faune, les rendements agricoles et les forêts. Environnement Canada continue de mettre l'accent sur la mise en œuvre du Programme de l'air pur, d'une durée de dix ans. À cette fin, il applique des règlements et favorise des mesures de réduction des émissions de polluants atmosphériques, fournit des services et de l'information destinés à réduire les risques individuels pour la santé, et effectue des travaux scientifiques et de surveillance pour mieux comprendre la provenance et le transport des polluants atmosphériques.

Eau propre et sûre : Les compétences pour cette question complexe sont partagées entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Le partenariat est l'élément clé de cet enjeu. Le Ministère collabore avec ses vis-à-vis provinciaux et territoriaux ainsi qu'avec les organismes de la santé dans les dossiers de la qualité, de la disponibilité et de l'utilisation de l'eau.

Gestion des substances toxiques présentes dans notre environnement : Le principal outil dont dispose Environnement Canada pour réduire les niveaux de contaminants dans l'environnement est la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement de 1999* (LCPE 1999).

La LCPE renouvelée fait appel à une démarche proactive pour prévenir les atteintes à l'environnement et à la santé humaine des substances toxiques et exige la recherche et l'évaluation de substances potentiellement toxiques.

Vulnérabilité aux phénomènes

météorologiques extrêmes et aux dangers connexes : Les risques pour la santé, la sécurité, les biens et l'économie que posent les dangers environnementaux naturels, comme les tempêtes de verglas, les inondations, les sécheresses et les vents, sont à la hausse. On estime à 150 milliards de dollars la partie de l'économie canadienne vulnérable aux conditions météorologiques et certains secteurs, comme les transports, l'agriculture, la foresterie et la santé, dépendent fortement de prévisions et d'alertes météorologiques exactes pour en atténuer les risques. D'autres dangers environnementaux, comme la mauvaise qualité de l'air et de l'eau, peuvent être causés ou accrus par les activités humaines. Les pertes de biens et les pertes économiques dans ce domaine ont augmenté de façon très importante au cours des dernières années.

La réduction des incidences sur la santé et la sécurité des menaces environnementales exige que les Canadiens obtiennent en temps opportun de l'information exacte et prennent les mesures appropriées pour, à la fois, atténuer les risques et se protéger. Nos défis clés en matière de développement durable ont trait à l'élimination des lacunes des connaissances, à une plus grande diffusion de l'information et au renforcement des partenariats avec l'industrie.

Information pour la prise de décisions

Un des objectifs à long terme du Service météorologique du Canada est de permettre aux Canadiens d'anticiper les phénomènes météorologiques extrêmes et les dangers connexes, d'en réduire les effets, d'y résister

et de s'en rétablir. Au cours des trois prochaines années, le Service météorologique du Canada améliorera, dans le cadre de sa réorganisation, sa prévision des menaces environnementales et ses systèmes d'alerte par des travaux scientifiques de renforcement de la capacité de prévision et de la technologie de surveillance afin de réduire les délais, ce qui formera la base des nouveaux services d'alerte au Canada. Les stratégies de communication des alertes destinées à la population seront améliorées, les services nationaux bénéficieront de nouveaux bureaux. De plus, des stratégies et des partenariats de services nouveaux sont prévus pour les premiers répondants et les organismes d'urgence (p. ex., Santé Canada, Protection civile, services de mesures d'urgence provinciaux et municipaux et organismes d'intervention).

Une meilleure connaissance des liens entre l'environnement et la santé et une sensibilisation accrue à leur égard constituent un défi de taille en matière de développement durable pour le Ministère. Au Sommet mondial sur le développement durable, le Canada a annoncé qu'il consacrerait trois millions de dollars à l'initiative *Renforcer les liens entre la santé et l'environnement : du savoir à l'action*. Cette dernière permettra de regrouper l'information scientifique, technique et socioéconomique dans ce domaine et de la diffuser aux décideurs locaux, régionaux et nationaux.

Plus de la moitié des Canadiens vivent dans des régions où l'ozone troposphérique atteint parfois des valeurs élevées en été, et tous les centres urbains présentent des concentrations de particules atmosphériques suffisamment élevées pour nuire à la santé. La communication en temps opportun de renseignements exacts et détaillés à tous les Canadiens leur permettra de prendre des mesures pour réduire les risques pour leur santé et leurs apports à la pollution atmosphérique.

La recherche sur les sources et les processus qui déterminent la qualité de l'air dans les bassins atmosphériques (dont certains sont partagés avec les États-Unis) informe les décideurs pour le maintien et l'amélioration du caractère durable.

Instruments novateurs

Le discours du Trône (2003) prévoyait la création d'un comité consultatif externe sur la réglementation intelligente chargé de donner une perspective externe et de formuler des avis experts sur la réglementation touchant les objectifs des politiques économiques et sociales. Environnement Canada continuera d'appuyer ce comité et cherchera des occasions d'élaborer des instruments économiques novateurs fondés sur le marché pour réduire les menaces environnementales.

Partenariats pour le développement durable

Environnement Canada élaborera des stratégies de partenariats innovateurs avec les entreprises pour appuyer l'industrie, surtout les PME, et ainsi catalyser la mise en place de nouvelles technologies, accroître l'importance et la qualité de la responsabilité sociale et la déclaration en matière de durabilité, et définir les avantages financiers et autres, ainsi que les défis, connexes au rendement des entreprises en matière d'environnement et de durabilité. Le Ministère collaborera avec d'autres ministères et des organismes afin d'accroître la productivité et la performance environnementale des entreprises et leur fournir les outils et les meilleures pratiques du développement durable.

Renseignements supplémentaires

Environnement Canada

La Voie verte d'Environnement Canada
www.ec.gc.ca

Initiatives axées sur l'écosystème
www.ec.gc.ca/ecosyst/docinfo.html

Gouvernement du Canada

Système d'information sur le développement durable (SDInfo)
www.sdinfo.gc.ca

Soutenir l'environnement et les ressources pour les Canadiens
www.environmentandresources.gc.ca

Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie
www.nrtee-trnee.gc.ca

Le Canada et le développement durable
www.wssd.gc.ca/canada_at_wssd/national_report_f.cfm

Commissaire à l'environnement et au développement durable
www.oag-bvg.gc.ca/domino/oag-bvg.nsf/html/environnement.html

Le site Web du changement climatique du gouvernement du Canada
www.climatechange.gc.ca

International

Commission des Nations Unies sur le développement durable
www.un.org/esa/sustdev/csd/about_csd.htm

Institut international du développement durable
www.iisd.org

Des liens à des sites extérieurs à Environnement Canada (EC) sont fournis à titre utilitaire, et leur inclusion ne signifie pas qu'Environnement Canada approuve le contenu ou l'utilisation de ces sites ou assume des responsabilités à cet égard.



Les procédés d'impression utilisés dans la production du présent document sont conformes aux normes de performance environnementale établies par le gouvernement du Canada dans le document intitulé *La directive nationale concernant les services de lithographie*. Ces normes servent à garantir l'intégrité environnementale des procédés d'impression grâce à la réduction des rejets toxiques dans l'environnement, à la réduction des apports d'eaux usées, à la réduction de la quantité de matières envoyées dans les décharges et à la mise en œuvre de procédures de préservation des ressources.

Le papier utilisé à l'intérieur de ce document est conforme à *La ligne directrice nationale du Canada sur le papier d'impression et le papier à écrire* ou à *La ligne directrice sur le papier d'impression mécanique non couché* (ou aux deux). Ces lignes directrices servent à établir des normes de performance environnementale pour l'efficacité dans l'utilisation des fibres, la demande chimique en oxygène, la consommation d'énergie, le potentiel de réchauffement de la planète, le potentiel d'acidification et les déchets solides.

Les procédés d'impression et le papier utilisé à l'intérieur de ce document sont dûment certifiés conformément au seul programme d'éco-étiquetage du Canada – le **programme Choix environnemental^M** (PCE). Le symbole officiel de certification du programme – l'**Éco-Logo^M**—évoque trois colombes stylisées entrelacées pour former une feuille d'érable représentant les consommateurs, l'industrie et le gouvernement œuvrant ensemble pour améliorer l'environnement du Canada.

Pour plus d'informations sur le **programme Choix environnemental^M**, veuillez visiter son site Web à l'adresse www.environmentalchoice.com ou téléphonez le programme au (613) 247-1900.

Le Bureau de produits et services d'information (BPSI) du Service de la protection de l'environnement d'Environnement Canada est fier d'appuyer la norme de performance touchant l'environnement et la qualité et l'emploi de papier certifié dans le cadre du **programme Choix environnemental^M** et de produits et de procédés respectueux de l'environnement, depuis l'élaboration jusqu'à la distribution de produits d'information. Pour obtenir un exemplaire du catalogue *Environnement Canada : Publications et sites Internet choisis*, veuillez communiquer avec nous, sans frais, en composant le 1 800 734-3232 ou (819) 953-5750; par télécopieur au (819) 994-5629 ou par courriel à l'adresse epspubs@ec.gc.ca. Pour plus de renseignements sur Environnement Canada, veuillez visiter le site Web du Ministère à www.ec.gc.ca.





Informathèque d'Environnement Canada

351, boulevard St-Joseph

Gatineau (Québec) K1A 0H3

Téléphone : (819) 997-2800

Sans frais : 1 800 668-6767 (au Canada seulement)

Télécopieur : (819) 953-2225

Courriel : enviroinfo@ec.gc.ca

Internet : www.ec.gc.ca/prod/inqry-f.html

